

Agriculture - Foresterie - Élevage - Pêche et Aquaculture

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2022



« L'année 2022 aura été marquée par des conditions climatiques exceptionnelles avec une succession de cyclones, dépressions et des conditions météorologiques excessivement pluvieuses et défavorables, conduisant certains à ne plus pouvoir cultiver ou à voir leurs productions détruites sans même pouvoir compter sur une indemnisation suffisante pour y faire face.

Dans ce contexte l'Agence rurale a été réactive pour servir le monde agricole. L'année 2022 aura été une année particulièrement difficile pour nos agriculteurs mais l'Agence a continué à travailler sur de nombreux projets en gardant à l'esprit l'impérative nécessité de maintenir un niveau de revenus acceptable pour tous les professionnels.

L'équipe de l'Agence s'est particulièrement investie dans les différentes transitions à mettre en place :

- La transition agroécologique en poursuivant le train de mesures en vigueur depuis 2019 ;
- La transition numérique avec l'énorme chantier de la plateforme Agriconnect.nc au service du plus grand nombre (agriculteurs, pêcheurs, institutions...)
- La transition alimentaire, en étant membre actif dans les différents groupes de travail sur ce sujet crucial pour la santé et l'environnement.

Nous continuerons à accompagner, et à soutenir le secteur rural face aux défis qu'il reste à relever pour que notre agriculture continue à contribuer à l'aménagement de nos territoires et à nourrir nos populations. »

Lionnel BRINON
Président de l'Agence rurale
2019 à 2022



Nous continuons à accompagner et à soutenir le secteur rurale pour que notre agriculture contribue à l'aménagement de nos territoires et à nourrir nos populations.

SOMMAIRE

I- Introduction P.3

- Organigramme
- Chiffres clés 2022 et faits marquants
- Conseil d'administration
- Principales décisions du CA

II- Régulation P.9

> Productions animales P.9

- Filière bovine
- Filière porcine
- Convention de régulation des viandes
- Filière cervidés
- Filière ovine & caprine
- Promotion viandes
- Filière apicole

> Productions végétales P.23

- Filière coprah
- Filière céréales
- Filière fruits & légumes
- Filière pomme de terre
- Filière squash
- Filière agriculture traditionnelle
- Filière plantes comestibles
- Filière bois

> Productions de la mer P.41

- Pêche
- Aquaculture

> Actions transverses P.44

- Transport des intrants et achat des intrants
- Signe de la qualité et de l'origine
- Transition agroécologique
- Appui aux organismes/associations
- Communication
- Études et recherches

III- Indemnisations P.59

- > Calamités agricoles et naturelles
- > «Crises» sanitaires
- > Autres indemnisations

IV- Prévention P.62

- > Plan foin
- > Dispositif de lutte contre la tique du bétail
- > Surveillance et prévention phytosanitaire et zoonositaire

V- Protection du milieu P.67

- > Occupation des sols
- > Mesures barrières fixes
- > Lutte contre les feux
- > Lutte contre les espèces envahissantes

VI- Gestion de l'eau P.72

- Compétence transférée (solde des travaux en cours)

VII- Réalisation comptable du budget P.73

- Exécution budgétaire 2022
- Analyse budgétaire et financière

Glossaire P.82



I-INTRODUCTION



Doté de 95 % de la TCA (Taxe sur les conventions d'assurances) et de 66,5 % de la TSPA (Taxe de soutien à la production agricole)



2022 - 4^{ème} exercice

MISSIONS

- Régulation des prix des produits agricoles et agroalimentaires
- Indemnisation en cas de calamités agricoles ou naturelles
- Préservation des milieux
- Préventions des risques
- Promotion des produits locaux et des produits calédoniens exportés
- Valorisation des signes de qualité
- Accompagnement de la transition agroécologique
- Études et recherches
- Appui à divers organismes et associations
- Aide au transport des intrants

Priorisation aux missions statutaires, obligatoires et réglementaires

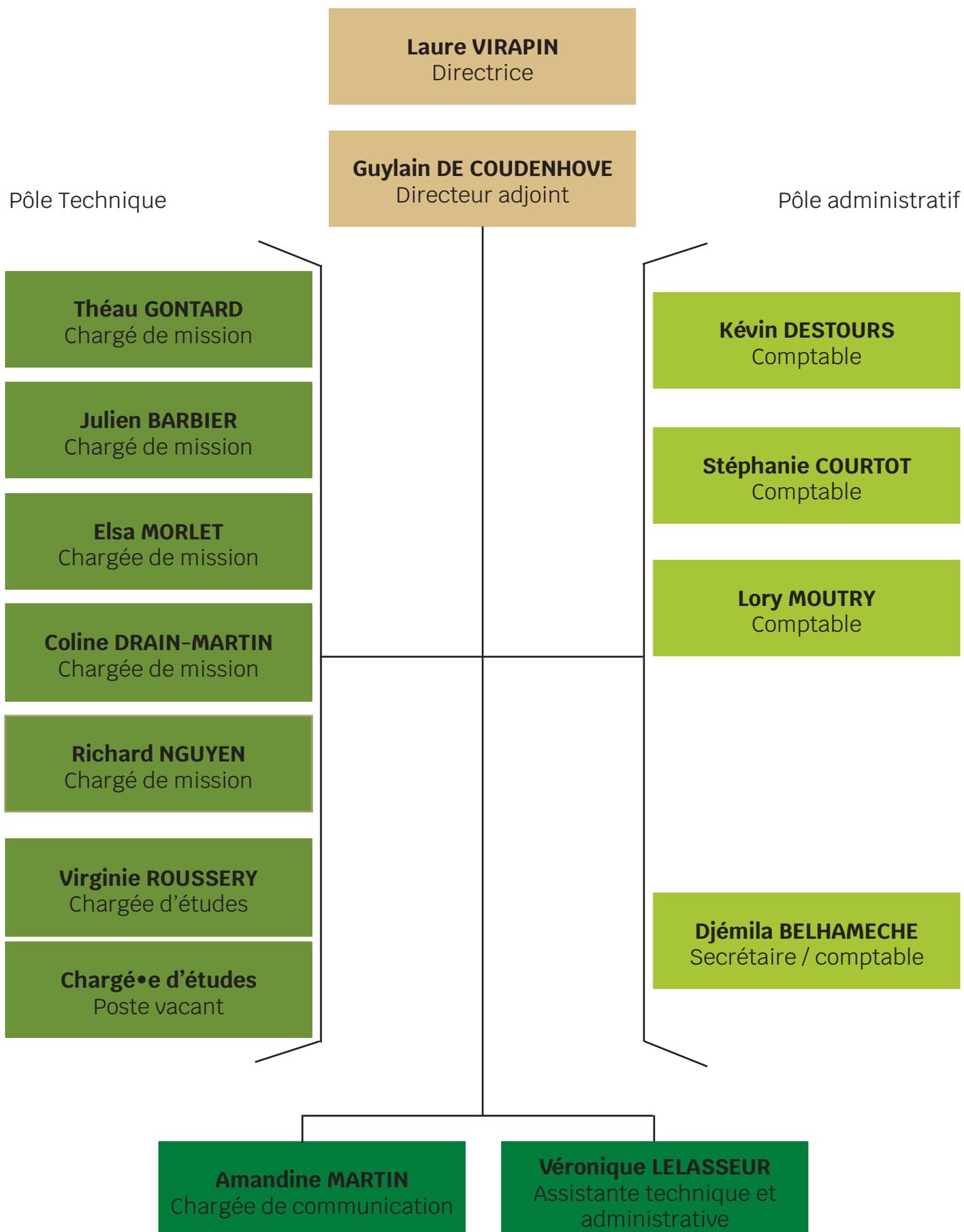
Contexte climatique défavorable

Mise en oeuvre et harmonisation d'aides provinciales

Diminution ou suspension de certaines aides faute de budget

ORGANIGRAMME

au 31 décembre 2022



CHIFFRES CLÉS & FAITS MARQUANTS



4 séances de conseil d'administration

37 délibérations adoptées

822 conventions en vigueur

5004 mandats émis au 31/12/2022

4,6J de durée moyenne de traitement des paiements

et **98,7%** des paiements traités en moins de 20 jours

3 656 MF de dépenses effectives de fonctionnement à la clôture 2022



570 MF de dépenses d'indemnités réglementaires (Indemnités via la CAMA)

129 producteurs bénéficiaires du plan de relance (200 MF CFP) sur les productions végétales

22 exploitations bénéficiaires du plan de sauvegarde (34 MF CFP d'aides)

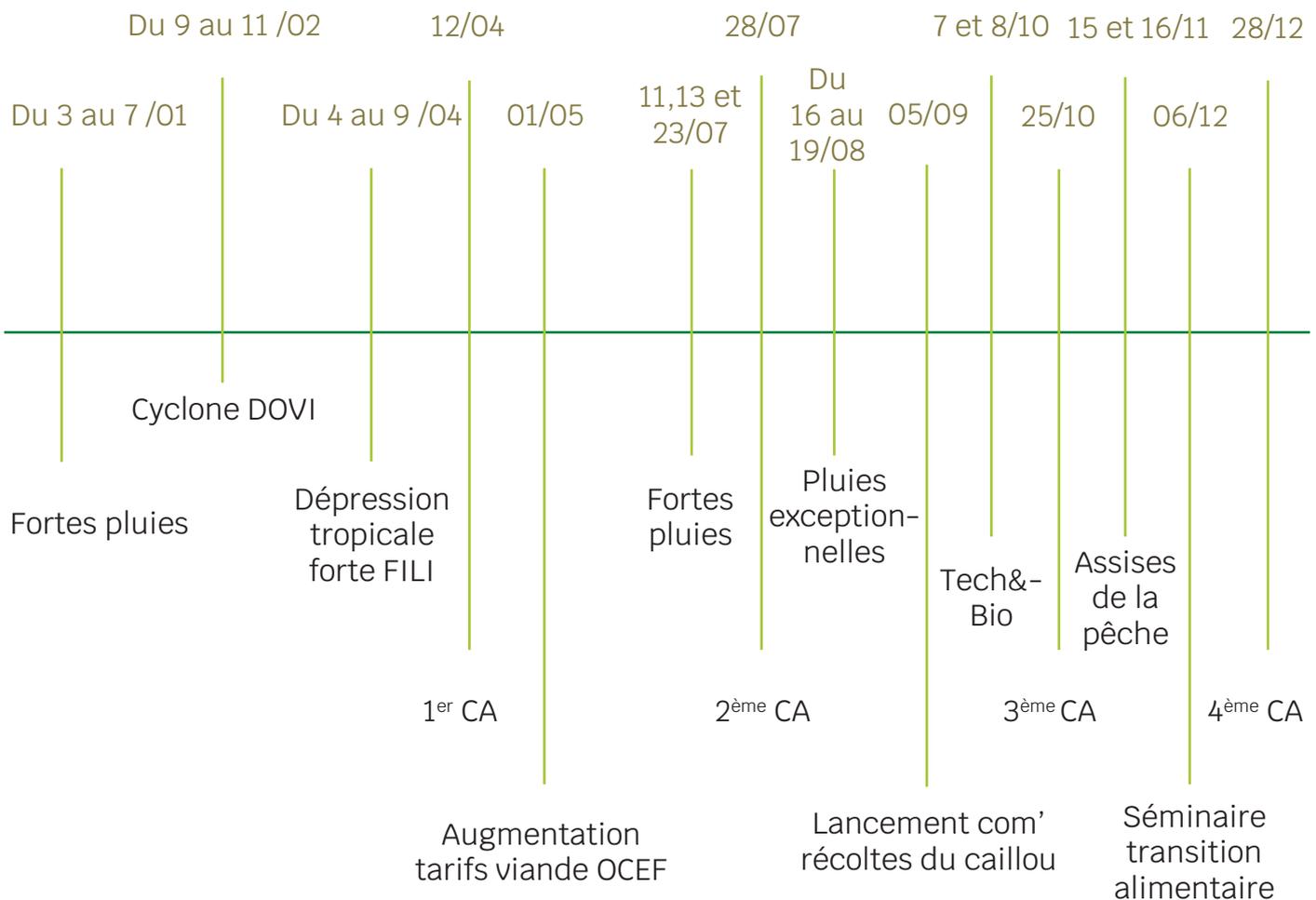




102 conventions de transition agroécologique
(72 en 2021) pour 52 MF CFP de dépenses

453 éleveurs inscrits dans le plan foin pour
27 MF CFP de dépenses (70 MF CFP en 2021)

135 bénéficiaires de l'aide conjoncturelle à la
stabilisation du prix des intrants pour 48 MF CFP
d'aides versées



CONSEIL D'ADMINISTRATION

VOIX DÉLIBÉRATIVES



+2 personnes qualifiées désignées par le Gouvernement de la NC



Quorum atteint lorsqu'au moins 6 membres à voix délibérative sont présents ou représentés.



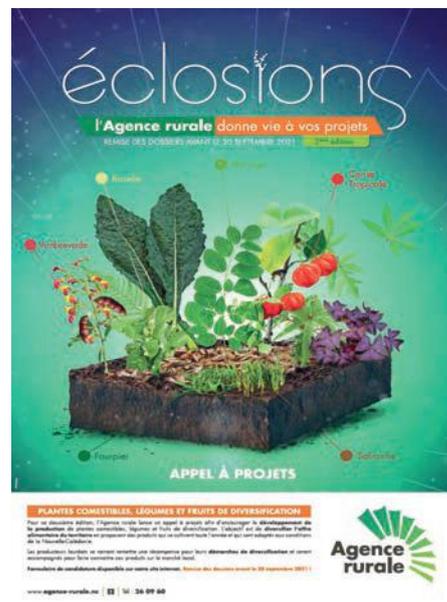
VOIX CONSULTATIVES

- 3 représentants des organisations professionnelles agricoles à raison d'un par province
- Le président du sénat coutumier
- La directrice de l'Agence rurale
- Le directeur des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales
- Le contrôleur financier des établissements publics
- L'agent comptable - Trésorier des Établissements publics
- Et selon l'ordre du jour : le directeur de la Sécurité Civile et de la Gestion des Risques, le directeur des Affaires maritimes...etc

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CA

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 LE 29 DÉCEMBRE 2021

- Financement accordé aux projets retenus de l'appel à projets sur le thème des «Plantes comestibles, fruits et légumes de diversification»
- Mise en place de l'aide au transport pour l'export de la vanille (sur financement PIL)
- Révision des plafonds de subventions versées à l'OCEF pour le travail des viandes
- Habilitation du président à changer la date limite de plantation de la mesure «occupation des sols»
- Élargissement des imputations prévues pour la lutte contre le feu à des actions de prévention
- Ajout du Réseau d'Epidémiosurveillance de la Crevette (REC) aux subventions des différents organismes.



VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 LE 12 AVRIL 2022

- Augmentation du forfait pour l'aide au transport des squashes en province Nord
- Mise en place de l'aide exceptionnelles aux exploitations en difficultés (plan de sauvegarde agricole)
- Mise en place de l'aide conjoncturelle à l'achat d'intrants
- Provisionnement d'une enveloppe pour des actions de sensibilisation (ex : risque d'introduction de la peste porcine africaine)

DÉCISION MODIFICATIVE 1 VOTÉE LE 28 JUILLET 2022

- Mise en place de l'aide au transport des intrants en province Nord et Sud (sur financement provincial)
- Mise en place d'une aide à l'implantation de barrières dans le cadre de la prévention de la peste porcine africaine
- Ouverture des indemnisations pour saisies sur infiltration séreuse des tissus conjonctifs aux éleveurs de cerfs
- Nomination au poste de directeur adjoint de l'Agence rurale

DÉCISION MODIFICATIVE 2 VOTÉE LE 25 OCTOBRE 2022

- Plan de relance des filières végétales suite aux pluies exceptionnelles de juillet-août / Mise en place d'un soutien conjoncturel à la filière maïs
- Ouverture de l'assistance technique aux filières fruits & légumes (export)
- Mise en place d'une aide exceptionnelle et conjoncturelle à la pêche hauturière (carburant)
- Réhaussement exceptionnel du niveau du dispositif occupation des sols

II- ACTIONS DE RÉGULATION

PRODUCTIONS ANIMALES

FILIÈRE BOVINE



©Eric Aubry

Chiffres clés 2022

La conformation des carcasses reste très qualitative avec 68 % des gros bovins classés EA, A, AA et 55,7 % des veaux classés A.

Abattages de gros bovins stables avec 5 895 têtes et 1821,5 t

Abattages de veaux en légère augmentation avec 6 389 têtes et 842,4 t

Nette augmentation des abattages en prestation de service avec 340 têtes pour 88,9 t

Données DAVAR & OCEF

COMPLÉMENT DE PRIX/RÉGULATION DES ABATTAGES BOVINS

485 592 989 F CFP

Aide directe aux éleveurs de bovins qui consiste en un versement d'un complément de prix à l'abattage, qui s'applique par kg de carcasse ressuée.



TRANSFORMATION DES VIANDES BOVINES LOCALES (CONSERVE)

2 000 000 F CFP

Versement d'une ristourne sur la viande bovine locale destinée à la conserverie (réduction du coût de la matière première).



COMMERCIALISATION DES VIANDES BOVINES LOCALES (AUTRES)

417 760 F CFP

Dispositif permettant de faciliter l'écoulement de certains stocks ponctuels issus des découpes de bœuf local.



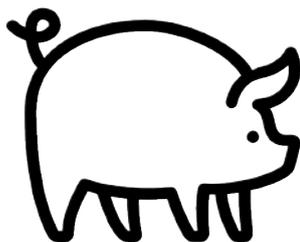
FILIÈRE PORCINE



©Eric Aubry

Chiffres clés 2022

Le prix d'achat de la viande a été revalorisé de + 94 F/ kg en 2022 à travers trois paliers successifs de compensation du contexte inflationniste (coûts des céréales / alimentation animale)



Abattages stables avec 23 683 têtes et 2067 t

Légère augmentation des prestations de service avec 2 535 têtes et 287,5 t

La conformation des carcasses reste stable, avec 58 % classées EA

Données DAVAR & OCEF

Les droits à produire (DAP) et des engagements d'achats de l'OCEF, se veulent être le reflet du marché. Révisés régulièrement, ils sont fixés par délibération de l'OCEF et répartis entre éleveurs à la suite de commissions entre professionnels. En 2022, les DAP s'élevaient à 25 503 porcs, soit 4,9 % de plus qu'en 2021. Toutefois la production n'a atteint que 92,8 % du DAP annuel total attribué pour 2022.

Les volumes produits localement en viande porcine restent relativement stables, avec un taux de couverture des besoins qui reste élevé.

COMPLÉMENT DE PRIX / RÉGULATION DES ABATTAGES PORCINS

172 617 705 F CFP

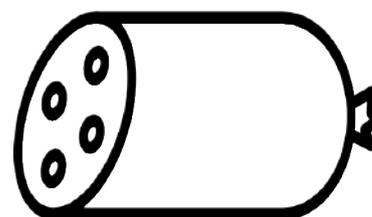
Pour assurer une certaine rémunération aux éleveurs en limitant l'impact sur les consommateurs, l'Agence rurale verse un complément de prix par kg de viande de porc produite, en fonction de la classification des carcasses. Cette aide, dégressive en fonction du nombre d'animaux produits, est soumise au respect de conditions techniques, environnementales et économiques.



AIDE AUX PORCS DE TRANSFORMATION

5 639 508 F CFP

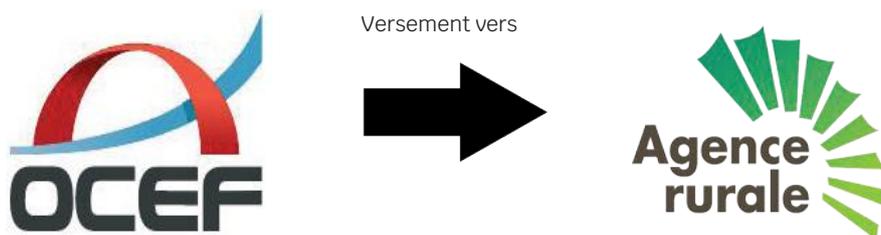
Soutien aux industries de transformation locales par le versement de ristournes sur certains morceaux (cuisses, épaules, longes, excédents ponctuels...). Les bonifications sur ces morceaux facilitent l'écoulement de la production locale à des coûts acceptables pour les industries.



CONVENTION DE RÉGULATION DES VIANDES



Convention entre l'OCEF et l'Agence rurale pour le versement de différents mécanismes de régulation :

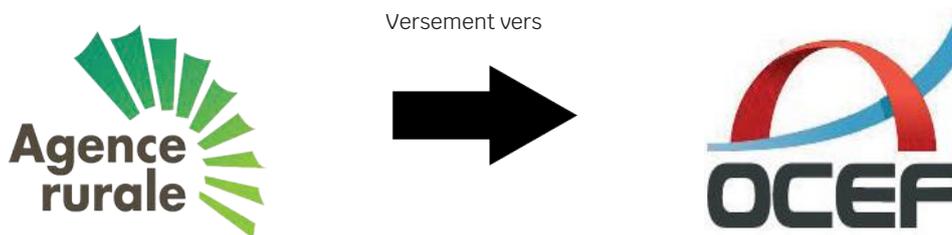


Les versements de l'OCEF vers l'Agence rurale sont constitués par un différentiel de marge sur les viandes importées, lorsque le coût de revient est inférieur à celui de la viande locale. En cas de différentiel annuel négatif, l'insuffisance de marge est reportée sur l'exercice suivant.

DIFFÉRENTIEL DE MARGE SUR VIANDE IMPORTÉE VENDUE

6 262 819 F CFP

Le montant reversé par l'OCEF est fortement corrélé à l'évolution des cours des marchés mondiaux et des devises. Il s'est avéré assez variable ces dernières années. Dans le contexte mondial actuel (marché des viandes volatil, en tension), cette ressource est peu prévisible et les équilibres restent fragiles.



Les transferts de l'Agence rurale vers l'OCEF reposent sur :

- des versements par kg d'abats vendus ;
- des aides forfaitaires annuelles versées pour soutenir le fonctionnement de l'unité de valorisation des sous-produits d'abattage et de l'atelier de découpe de l'OCEF ;
- des versements par kg de carcasse de viande locale (porcine et bovine) .

ABATS VIANDE LOCALES

7 694 082 F CFP

ATELIER DE DÉCOUPE

24 000 000 F CFP

UNITÉ DE VALORISATION DES SOUS-PRODUITS

19 999 999 F CFP

REVERSEMENT OCEF / VIANDE PORCINE LOCALE

85 030 985 F CFP

REVERSEMENT OCEF / VIANDE BOVINE LOCALE

123 000 000 F CFP

FILIÈRE CERVIDÉS



©R. Leguen

En 2022 le nombre d'animaux abattus à l'OCEF concerne 11 élevages (dont 9 en province Sud pour 94,4 % des animaux abattus). Il est relativement stable et on note toutefois un poids moyen en augmentation.



En 2022, le nombre de saisies reste important avec 11,7 t (10,4 % des poids abattus) bien qu'en diminution par rapport à 2021 (19,4 % des poids abattus saisis). Les causes principales demeurent l'ISTC (46,1 % contre 75 % en 2021), les carcasses présentant des traumatismes (10,5 %) ou encore œdéma-teuses (8,1 %).

SOUTIEN DE PRIX DE LA VIANDE DE CERF

16 001 961 F CFP

Chiffres clés 2022

Après une très forte diminution en 2021, nombre de cerfs abattus à l'OCEF stable en effectif avec 2 733 têtes

Augmentation en poids avec 82,8 t (+7,6 %) signant une bonne conformation des carcasses présentées à l'abattage

Complément de prix de 250 F CFP par kg de viande ressuyé

Arrêt des exportations depuis 2020 (dernier export 11,1 t en 2019)

Données OCEF- EDEC - Agence rurale

FILIÈRE OVINE & CAPRINE



Chiffres clés 2022

OVINS

Poids total ovins abattus par
l'OCEF = 4,3 t
(- 35,8 % par rapport à 2021)

Nombre d'ovins abattus à l'OCEF
= 236 animaux dont 184 agneaux
(- 48,4 % par rapport à 2021) ; 42
béliers et brebis

CAPRINS

Poids total caprins abattus par
l'OCEF = 0,42 t
(- 20 % par rapport à 2021)

Nombre de caprins abattus à
l'OCEF = 37 cabris
(- 27,4 % par rapport à 2021)

SOUTIEN DE PRIX DE LA VIANDE D'OVINS-CAPRINS

934 965 F CFP



L'Agence rurale soutient la filière via un complément de prix à l'abattage, qui s'applique par kg de carcasse abattue à l'OCEF.

Complément de prix ovins de
250 F CFP/kg

Complément de prix caprins de
350 F CFP/kg

ÉTUDES OVINS-CAPRINS

1 399 400 F CFP



Une étude a été menée par l'UPRA Calédonie sélection (UCS) entre 2020 et 2022 afin de caractériser les lignées ovines résistantes aux parasites tout en conservant leurs performances bouchères.

Une seconde étude a été menée par Quid Novi sur la filière caprine afin d'en étudier le potentiel de développement économique local.

AIDE À LA FILIÈRE OVINS-CAPRINS (GEPR)

2 000 000 F CFP

Subvention de fonctionnement.



©R. Leguen



PROMOTION DES VIANDES



3 000 000 F CFP

(1,5 MF CFP pour la filière bovine et 1,5 MF CFP pour la filière porcine alloués à l'IVNC)



Actions de promotion

Dégustations de viandes et animations pour différents événements (Foire de Bourail, Koumac...)

Campagne de communication sur la viande porcine : radio

Campagne de communication sur les viandes locales : 4x3 + réseaux sociaux

Stickers pour les rayons viandes

Trophées, certificats...

Nos Bouchers-Charcutiers

ONT LA CÔTE

D'EST EN OUEST !



VIANDE LOCALE 100%

Agence rurale  **IVNC**
Interprofessionnelle Viande de Nouvelle-Calédonie

Retrouvez les recettes et conseils chez vos commerçant·e·s habituel·le·s et sur [ivnc](#)

Nos Bouchères-Charcutières

ENVOIENT DU PÂTÉ

LONGIN !



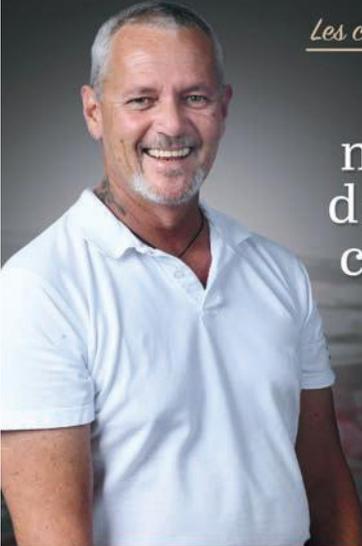
VIANDE LOCALE 100%

Agence rurale  **IVNC**
Interprofessionnelle Viande de Nouvelle-Calédonie

Retrouvez les recettes et conseils chez vos commerçant·e·s habituel·le·s et sur [ivnc](#)

Les conseils de Christophe :

Quel morceau de viande choisir ?



Nos Bouchers-Charcutiers

Agence rurale  **IVNC**
Interprofessionnelle Viande de Nouvelle-Calédonie

Nos Chefs de Collectivités

ONT UN AVIS TRANCHE

EN FAVEUR DE LA VIANDE LOCALE



VIANDE LOCALE 100%

Agence rurale  **IVNC**
Interprofessionnelle Viande de Nouvelle-Calédonie

Retrouvez les recettes et conseils sur [ivnc](#)



FILIÈRE APICOLE



Chiffres clés 2022

Production de miel estimée :
135 t

Importation : 3,9 t pour
6,1 MF CFP
(1,7 t pour 1,8 MF CFP en 2020)

Données DAVAR

AIDE À L'ACHAT DU SIROP DE NOURRISEMENT DES ABEILLES

752 674 F CFP

Le prix de revient du sirop importé étant supérieur au prix du sirop «fait-maison» fabriqué à partir du sucre en poudre acheté dans le commerce, il convient d'inciter les apiculteurs calédoniens à se tourner vers un produit adapté et dont les caractéristiques sont spécifiques à l'apiculture. Face aux événements climatiques défavorables en 2022 :

4 976 |
de sirop distribués aux apiculteurs

↗ + 15% par rapport à 2021

PROMOTION DES MIELS



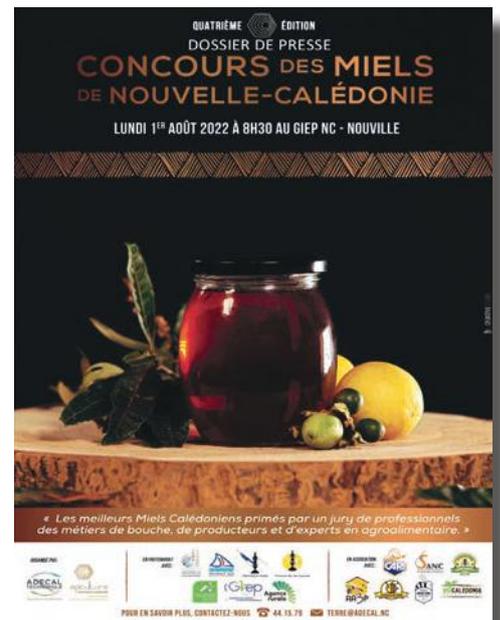
1 500 000 F CFP

alloués à la Technopole



Concours des miels - 4^{ème} édition + campagne d'analyse des miels

Création du livret «Guide de production de 40
plantes mellifères de NC





Lieu de production : Ouvéa



PROMOTION COPRAH

Création d'une newsletter, impression et diffusion



Chiffres clés 2022

Nombre de producteurs : 118

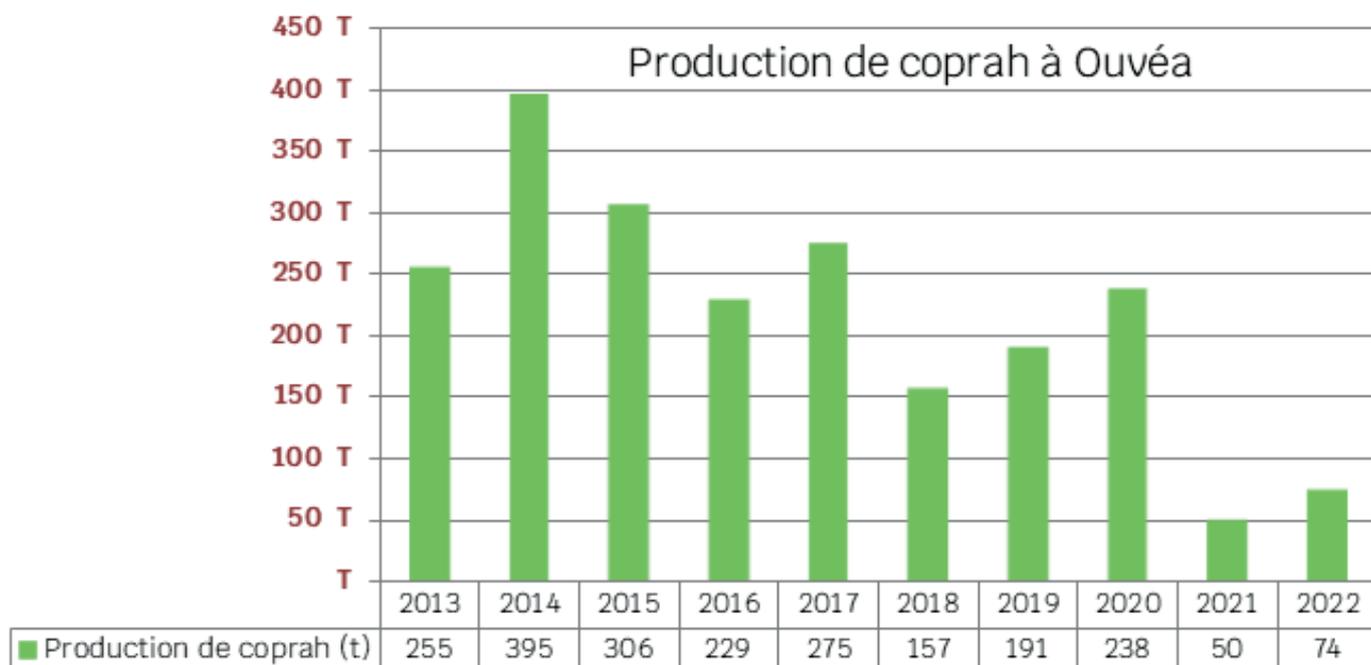
Nombre de fours de traitement : 27

Production de coprah : 74 t

Huile de coprah commercialisée : 12,9 t

Production de savon : 0

Rémunération finale des producteurs 140 F/kg



PRIME AU COPRAH SUPÉRIEUR DE 40 F/kg

(intégré au paiement de la SAPO)

2 970 240 F CFP

PRIME AU COPRAH TRAITÉ PAR FOUR À AIR CHAUD DE 10 F/kg SÉCHÉ

(versée au propriétaires de four)

646 230 F CFP

PRISE EN CHARGE DE L'EXPERTISE DES LOTS DE COPRAH

(certificat de qualité et de traitement four)

298 024 F CFP

AIDE À LA COMMERCIALISATION DE L'HUILE DE 50 F/kg

(versée à la SAPO afin de réduire le prix de vente de l'huile)

1 644 000 F CFP

AIDE AU TRANSPORT DU COPRAH À DESTINATION DES TRANSPORTEURS CONVENTIONNÉS

(convention particulière)

549 500 F CFP

AIDE AU TRANSPORT DU SAVON ET DES HUILES COSMÉTIQUES VERS LA GRANDE TERRE

(convention particulière)

436 518 F CFP

FILIÈRE CÉRÉALES

© Eric Aubry



Chiffres clés 2022

Nombre de producteurs : 39

Surface consacrée : 819 ha en saison fraîche + 73 ha en saison chaude

4 ORS* / 2 provendriers / élevages hors sols avicoles et porcins

Environ 170 emplois directs et induits depuis la production jusqu'aux élevages

Bilan campagne 2021-2022 :
maïs = 7 261 t & blé = 85 t
2022-2023 = 4 733 t mois

336 MF CFP de chiffre d'affaires estimé à la production

Soutien à la production locale (producteur + ORS) 2022 = 37,5 F/kg + 10 F/kg aux provendriers avec l'aide conjoncturelle à l'achat de maïs

ÉTUDES

632 820 F CFP

ACCOMPAGNEMENT INNOVATION ET DIVERSIFICATION

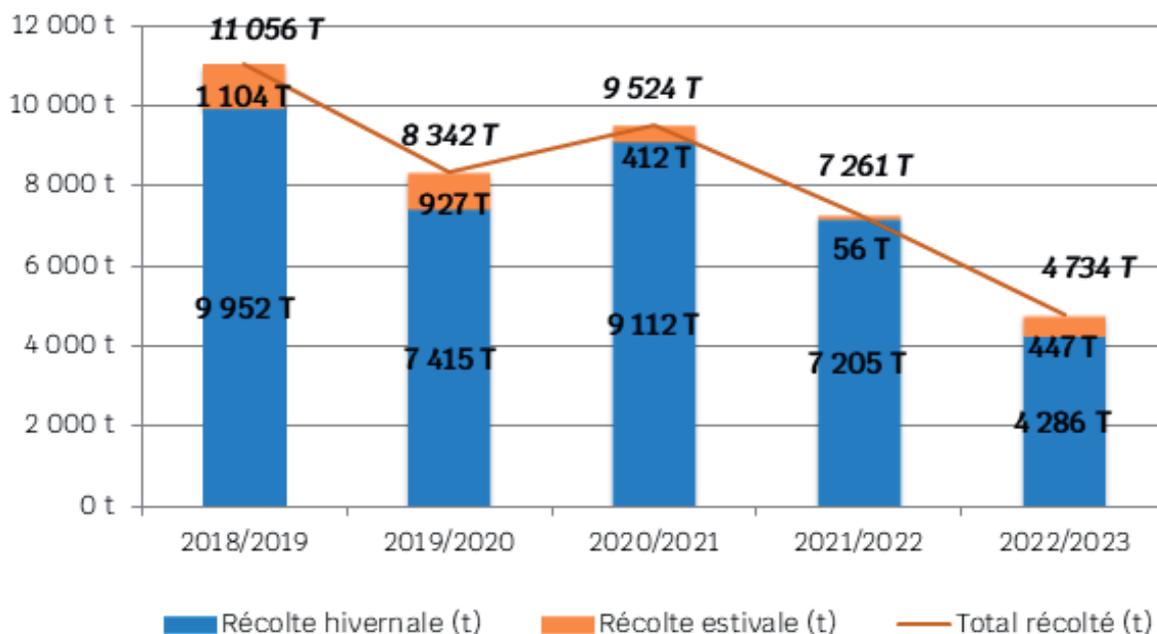
2 000 000 F CFP

AIDE AU TRANSPORT DE CÉRÉALES

18 500 000 F CFP

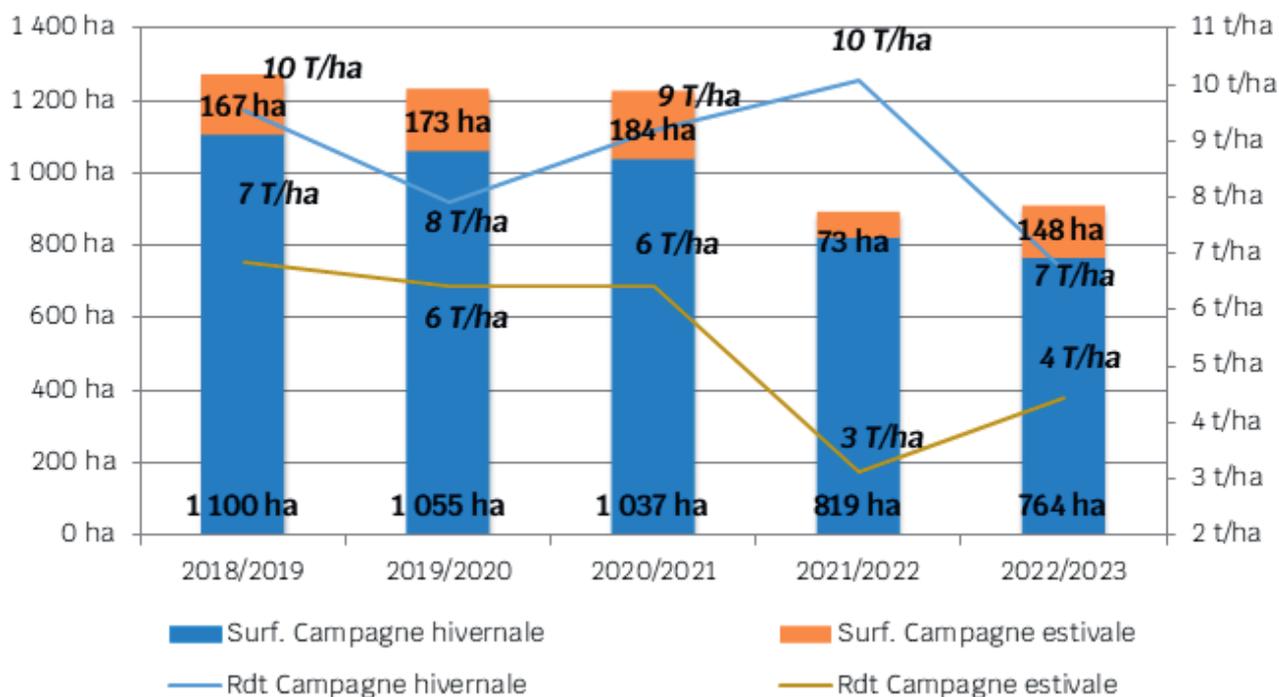
*ORS : Organisme de Réception et de Stockage

Bilan de production des 5 dernières campagnes



Forte diminution des volumes produits en 22/23 compte tenu des conditions climatiques (surfaces semées en baisse et rendements faibles).

Évolution des surfaces et rendements moyens maïs



AIDE À LA PRODUCTION DES CÉRÉALES ET OLÉOPROTÉAGINEUX

149 500 000 F CFP

AIDE À L'ACHAT DE CÉRÉALES LOCALES

13 500 000 F CFP

FILIÈRE FRUITS ET LÉGUMES



AIDE À LA COMMERCIALISATION DES FRUITS & LÉGUMES DES ILES LOYAUTÉ

Sur financement provincial

195 950 F CFP



11 t
de marchandises



PROVINCE ILES

Chiffres clés 2022

Total import : 5 642 t
(5 233 t en 2021)



Fruits : 1 480 t (1 308 t en 2021) Légumes: 4 162 t (3 925 t en 2021)

Production locale 2021



Fruits : 3 942 t (couverture 75 %) Légumes: 7 216 t (couverture 65 %)

Total aides : 26,7 MF CFP
(28,6 MF CFP en 2021)

AIDE À LA COMMERCIALISATION DES FRUITS & LÉGUMES DE LA PROVINCE NORD

Sur financement provincial



737 t
de marchandises

11 641 828 F CFP



ESSAIS DE PRODUCTION D'OIGNONS DESTINÉS À DES TESTS POST-RÉCOLTE

La Nouvelle-Calédonie rencontre des fluctuations significatives dans la production d'oignons, entraînant souvent des ruptures d'approvisionnement. Pour résoudre ce problème, l'Agence rurale a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour la production d'oignon et identifié l'OCEF comme un partenaire pour réaliser des essais post-récoltes. L'objectif principal des essais était de valider le processus à tous les niveaux, de la production jusqu'au tri, séchage, stockage et conditionnement.

Pour ces essais, l'Agence rurale a apporté son soutien en fournissant les semences et en garantissant au producteur un revenu minimum à l'hectare et en indemnisant l'OCEF en cas de perte financière sur l'opération test.

- **Producteurs**

3 853 750 F CFP

- **Indemnisation OCEF**

2 084 083 F CFP

ASSISTANCE TECHNIQUE FRUITS ET LÉGUMES



6 000 000 F CFP

En raison des pertes financières engendrées par la gestion de la Plateforme de Normalisation des Végétaux aux Frontières (PNVF) située sur le site de la Tontouta par la Chambre d'agriculture et de la pêche (CAP-NC), celle-ci a décidé de transférer la gestion ainsi que l'outil de tri et de conditionnement vers le centre de tri et de conditionnement situé au sein des locaux de la FCTE à La Foa. Pour permettre la réorganisation de la filière export et le développement de nouveaux marchés, une aide exceptionnelle a été octroyée à la FCTE.

PROMOTION DES FRUITS ET LÉGUMES



3 000 000 F CFP

alloués à l'IFEL



=



Actions de promotion

Stand avec animations sur événements

Nouvelle identité graphique

Vidéos recettes

Refonte du site internet

Impressions affiches, signalétique, goodies...

Animations et communication sur les réseaux sociaux

Journées techniques

Concours d'étals de fruits et légumes + remise des prix



FILIÈRE POMME DE TERRE



L'année 2022 a été marquée par un niveau de récolte exceptionnellement bas principalement dû à des conditions météorologiques désastreuses, plus précisément des pluies destructrices.

Avec une perte de 85 % par rapport à la récolte 2021 et un taux de couverture du marché de seulement 34% au deuxième semestre, l'OCEF a dû recourir aux importations pour répondre aux besoins du marché.

Chiffres clés 2022

Production locale : 358 t
(2 257 t en 2021)

Nombre de producteurs : 38
(40 en 2021)

Total import : 819 t
(132 t en 2021)

Taux de couverture de la production locale : 67 %
(96 % en 2021)

PROMOTION DE LA POMME DE TERRE



3 000 000 F CFP alloués à l'OCEF

1,9 MF CFP dépensés en 2022 à cause des intempéries

- Campagne St Valentin
- Campagne raclette avec jeu concours photos
- Insertion publicitaire dans divers médias
- Stand avec animations sur événements

C'est parti pour Une Raclette Party!

Du 16 Mai au 30 Juin
GRAND CONCOURS PHOTOS SUR FACEBOOK
Pour participer, rien de plus simple ! Organisez-vous une raclette en Famille ou entre Amis !

Prenez vous en photo | Partagez-la en message privé | Obtenez le plus de « J'aime »

3 kits à raclette à gagner d'une valeur de 35 000 FCFP
(1 appareil à raclette + 1 bon à la Crèmerie du Caillou + 1 fillet de Gourmandes) **et GAGNEZ!**

Organisé par Agence rurale

POUR LA SAINT-VALENTIN

POUR UN TÊTE À TÊTE GOURMAND...
PENSEZ À SAVOURER DE DÉLICIEUSES POMMES DE TERRE CHÉRIE !

SUÉDOISE DE CHÉRIE ET CŒUR DE RUMSTEACK AUX 2 SÉSAMES ET À LA NOISETTE

CHÉRIE FONDANTE ET CRAQUANTE ET FILET MIGNON DE PORC MARINÉ À LA SAUCE POMME LIANE

PANRÔTÉ DE CHÉRIE AUX PETITS OIGNONS ET CŒUR DE RUMSTEACK

DÉCOUVREZ LES FICHES RECETTES SUR NOTRE PAGE FACEBOOK **OCEF CLAQUETTE CUP**

LA CHÉRIE
FILET 2 KG - LES GOURMANDES

LES POMMES DE TERRE LOCALES : TOUTES EN COULEUR, TOUTES EN SAVEUR !

Avec le soutien de Agence rurale



FILIÈRE SQUASH



©R. Leguen

Comme pour la pomme de terre, l'année 2022 a été marquée par un niveau de récolte exceptionnellement bas principalement dû à des conditions météorologiques désastreuses, plus précisément des pluies destructrices.

Seuls 39,6 t ont été exportés vers la Nouvelle-Zélande.

BONIFICATION

40 000 000 F CFP



Qualité - export . Une avance de 40 MF CFP a été versée et doit être remboursée à l'Agence rurale.

ASSISTANCE TECHNIQUE AUX PRODUCTEURS

4 000 000 F CFP

Chiffres clés 2022

Total export : 39,6 t
(2 851 t en 2021)

Nombre de producteurs : 1
(25 en 2021)

Total surface plantée
(280 ha en 2021) :
125 ha totalement détruits

+ 55 ha n'ont pas pu être plantés sur Boulouparis



FILIÈRE AGRICULTURE TRADITIONNELLE



©Studio 4x4

Antoine LAFARGE

STAGE DE 6 MOIS

Rapport complet disponible sur demande

Étude du potentiel de développement de la commercialisation des produits issus de «l'agriculture traditionnelle»

ENJEUX

Développer les communes rurales en facilitant la commercialisation des produits traditionnels et améliorer l'approvisionnement des agglomérations en produits frais afin de réduire les importations.

PROBLÉMATIQUES

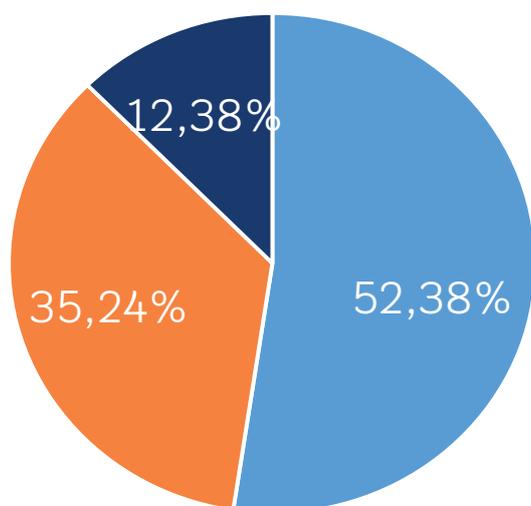
- Quels sont les freins liés à la commercialisation des productions issues de l'agriculture traditionnelle en NC ?
- Quels seraient les outils à mettre en place pour structurer la filière «Agriculture Traditionnelle» et lever les freins à son développement ?

ÉTAPES

- 1- Caractérisation de l'agriculture traditionnelle en NC
- 2- Identification des besoins et des freins à la commercialisation des produits
- 3- Proposition d'un plan d'action pour structurer la filière

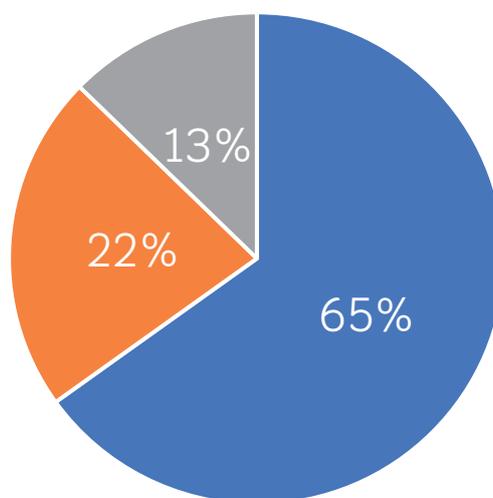
MÉTHODE : ENQUÊTES DE TERRAIN

Pourcentage de volumes par destination



- Autoconsommation / Dons / Trocs
- Ventés
- Pertes

Capacité et volonté de produire davantage



- Oui
- Non
- Sous conditions

--> Des pertes importantes à valoriser

--> Fort potentiel de développement : les producteurs sont demandeurs d'un projet de structuration pour augmenter les revenus liés à l'agriculture.

CONCLUSIONS

Freins

- Productions aux faibles volumes disséminés et instables
- Frais de transports importants
- Prix d'achats des collecteurs et colporteurs considérés comme trop bas
- Manque d'animation et de débouchés pour les collecteurs (difficultés financières)

Outils de structuration

- Encourager de nouveaux projets et à produire davantage
- Créer ou dynamiser des structures locales (associations, groupements)
- Mettre en réseau des structures à l'échelle territoriale
- Trouver ou créer de nouveaux débouchés adaptés à la filière
- Sensibiliser les consommateurs aux produits traditionnels

FILIÈRE PLANTES COMESTIBLES, FRUITS ET LÉGUMES DE DIVERSIFICATION



©Studio 4x4

PROMOTION DES «RÉCOLTES DU CAILLOU»

Actions de promotion

Création d'une identité graphique

Vidéos recettes avec les agriculteurs lauréats de l'appel à projets 2021

Stand avec animations et dégustations sur divers événements, impressions de fiches, PLV...

Campagne de communication multi-supports : 4x3, arrières de bus, presse, cinéma, radio, réseaux sociaux...





Produits adaptés aux conditions pédoclimatiques du territoire

Sécurité alimentaire

Diversification de l'offre alimentaire



Développement d'une économie dans l'intérieur et les îles



FILIÈRE BOIS



©Eric Aubry

90 % pinus caribaea – 26 % depuis 5 ans

Produits bois encore sous-utilisés en construction

Certification



Structuration



Chiffres clés 2022

3 unités d'exploitation / 1^{ère} transformation

Environ 70 emplois directs

Production 2022 : 3 216 m³ de bois de sciage et 990 m³ de rondins

Taux de couverture du marché : 24 % (70 % sur rondins/poteaux et 18 % sur sciages)

400 MF CFP de chiffre d'affaires estimé

L'Agence a poursuivi son accompagnement à la filière en termes organisationnels et financiers, et en particulier sur les volets de la reconnaissance du pin calédonien dans le Référentiel Calédonien des Normes de la Construction (RCNC), de l'accompagnement à la démarche de certification sous la marque CTB-NC et le co-financement d'une étude de caractérisation complète de la ressource.

ÉTUDE BOIS

722 506 F CFP



ACCOMPAGNEMENT À LA CERTIFICATION

200 000 F CFP



AIDE À LA MISE EN MARCHÉ DU BOIS

20 000 000 F CFP



PROMOTION DU BOIS

170 464 F CFP



- Stand pour la biennale de la construction au Centre Culturel Tjibaou
- Impression de signalétique
- Réimpression de dépliants pour le Carrefour International du Bois à Nantes



Pêche hauturière

2 800 t
de production locale

65 %
de thons blancs capturés

Taux de couverture du
marché local : 100 % pour la
pêche palangrière

Chiffres clés 2022

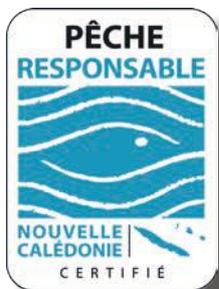
Pêche récifo-lagonaire :
459 navires / 840 t capturées /
600 MF CFP de chiffre d'affaires

Pêche hauturière :
16 navires / 3 888 jours de mer /
2 805 t capturées / 1 500 MF CFP
de chiffre d'affaires

3 ateliers de transformation de
produits hauturiers

800 emplois inscrits à la pêche
professionnelle

100 %
des armements
certifiés pêche
responsable



Coûts de production calédoniens très élevés



La plupart des marchés à l'exportation ne sont pas rentables pour le thon blanc

La stratégie filière consiste à concentrer ses efforts sur :

- la qualité du produit et sa valorisation ;
- le marché local, en substituant les importations et en diversifiant l'offre par la transformation ;
- la recherche de marchés « prometteurs » à l'export (Europe et Japon notamment).

AIDE À LA TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA PÊCHE

23 300 000 F CFP



AIDE À LA CONSOLIDATION DE LA FILIÈRE PÊCHE

103 200 000 F CFP

AIDE À L'EXPORT DE LA PÊCHE HAUTURIÈRE

31 200 000 F CFP



FILIÈRE AQUACOLE



©Eric Aubry

L'observatoire économique de la filière aquacole

Le principal fait marquant de la campagne 2021/2022 est la reprise des exportations après une campagne 2020/2021 marquée par la crise covid et la fermeture des frontières. Ainsi le Japon, principal pays importateur, reprend progressivement son niveau de commande pré-covid et de nouveaux marchés ont été développés (Australie, Etats Unis). **710 t ont été expédiées contre 586 t lors de la campagne 2020/2021.**

AIDE À L'EXPORT

117 000 000 F CFP

L'Agence rurale est intervenue en 2022 au niveau de l'atelier SOPAC en versant une aide sur la base des crevettes exportées, équivalente à 167 F CFP par kg livré (dans la limite de 700 t). Ce dispositif permet de garantir au producteur une juste rémunération de son produit à travers une grille des prix qui peut être revalorisée par l'atelier (1 250 F/kg au lieu de 1 128 F/kg).

Chiffres clés 2022

17 fermes en activité sur la campagne 2021/2022

89 bassins disponibles et 78 élevages terminés soit 557 ha en production

1 atelier de traitement et conditionnement

1 042 t livrées à la SOPAC dont 710 t exportées sur le Japon, les États-Unis, la France et l'Australie



ACTIONS TRANSVERSES

TRANSPORT DES INTRANTS

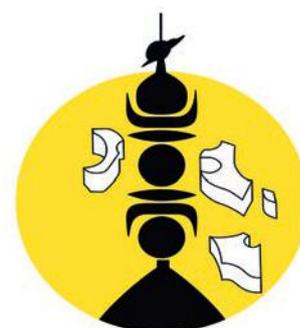


© R. Leguen

AIDE AU TRANSPORT DES INTRANTS EN PROVINCE DES ILES LOYAUTÉ

Sur financement provincial

425 736 F CFP



PROVINCE ILES



Pas de nouvelles modalités - dispositif inchangé.

AIDE AU TRANSPORT DES INTRANTS EN PROVINCE NORD

Sur financement provincial

32 000 000 F CFP

43
bénéficiaires



PROVINCE NORD

Nouvelles modalités :

- Baisse du forfait kilométrique ;
- Bonification du forfait si l'exploitation est certifiée Agriculture Responsable ou BIOPASIFIKA ;
- Seules les exploitations porcines en règle avec la réglementation ICPE, sur la base d'une liste transmise par la province, peuvent prétendre à ce dispositif ;
- Mise en place d'un plafond annuel par bénéficiaire fixé à 4 000 000 F CFP.

AIDE AU TRANSPORT DES INTRANTS EN PROVINCE SUD

Sur financement provincial

21 535 907 F CFP

80
de bénéficiaires

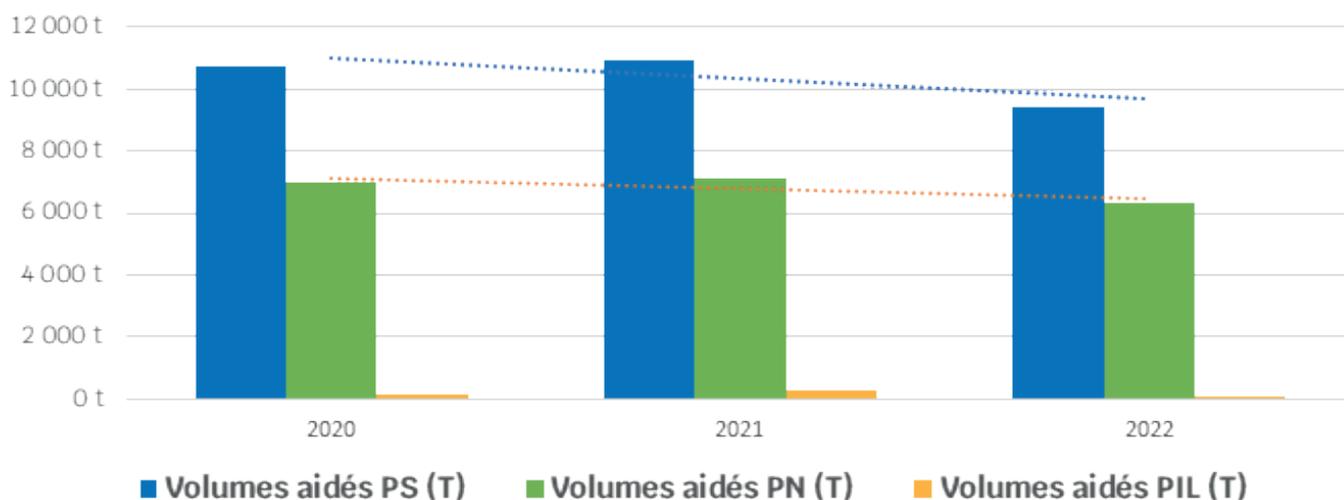


utilisés sur une enveloppe allouée de 40 MF CFP, de fait une mise en place tardive du dispositif (septembre).

Modalités :

- Maintien des forfaits kilométriques pratiqués en 2021 ;
- Extension du dispositif aux exploitations des communes de Dumbéa, Païta et du Mont-Dore.

Évolution des volumes d'intrants transportés par Province

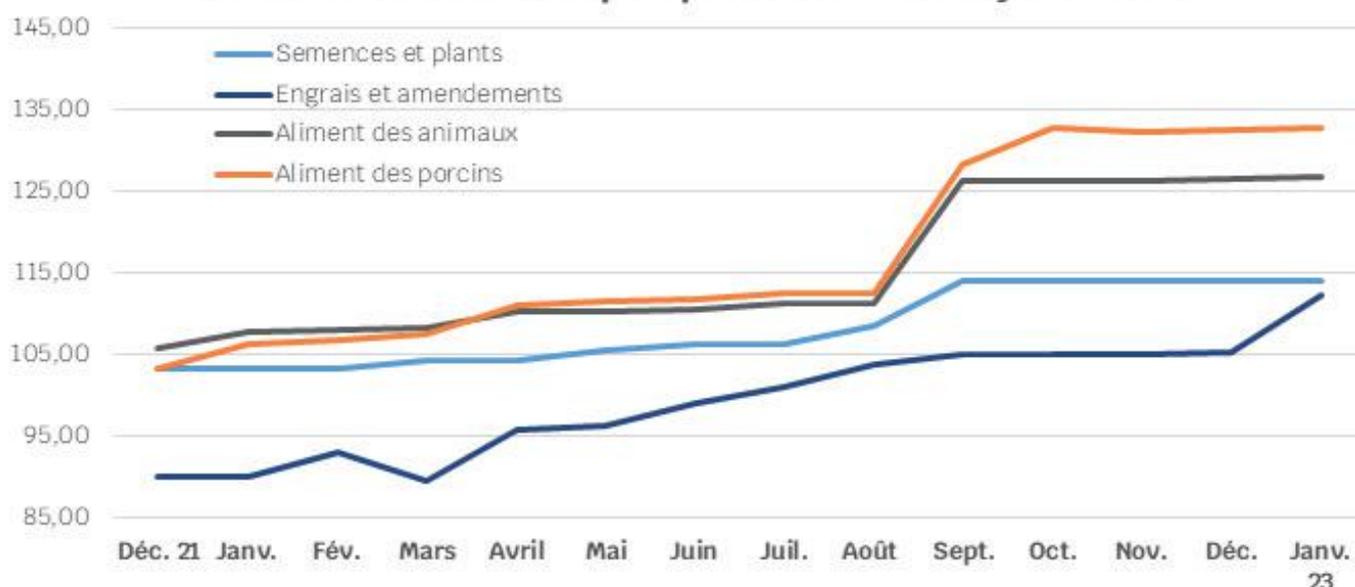


baisse de **12 %** des volumes transportés en 2022 (15 787 t contre 18 042 t en 2021)

ACHAT DES INTRANTS

Le secteur agricole, déjà fragilisé par le contexte La Niña, a subi en 2021 une inflation importante sur ses moyens de production. L'indice IPAMPA.NC est ainsi passé de 100,06 en janvier 2021 à 105,55 en janvier 2022 (+ 5,5 %). En avril 2022, la crise ukrainienne impacte également notamment les prix des céréales et des engrais.

Évolution des indices Ipampa de déc. 2021 à janv. 2023



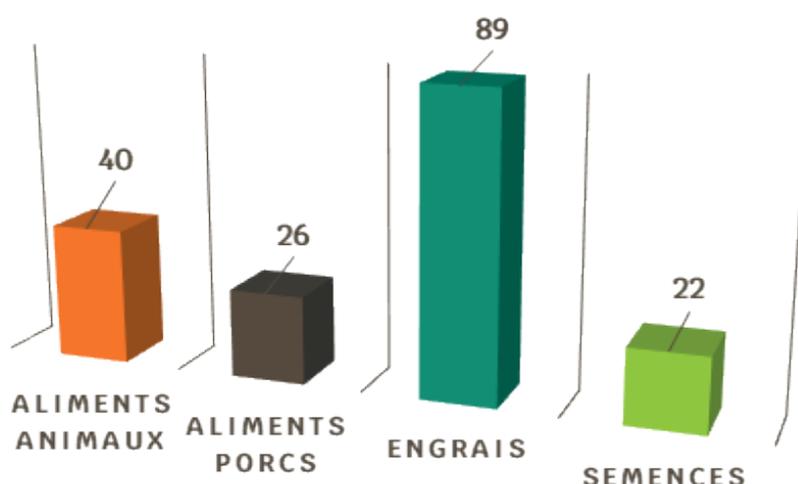
AIDE CONJONCTURELLE À L'ACHAT D'INTRANTS

48 300 000 F CFP

Déclenchement du dispositif en cas de hausse des prix des intrants, basée sur l'analyse de l'IPAMPA.NC produit par l'ISEE. L'aide consiste à prendre en charge l'augmentation des intrants entre l'indice du mois d'achat des intrants et l'indice de référence de janvier 2022.

Cette intervention a été limitée à 1 000 000 F CFP par agriculteur pour l'ensemble des aides versées. Le dispositif a évolué afin de tenir compte, pour les engrais et amendements, de l'indice moyen calculé par la Chambre d'Agriculture et de la Pêche (CAP-NC) avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2022.

Nombre de bénéficiaires par type d'intrants

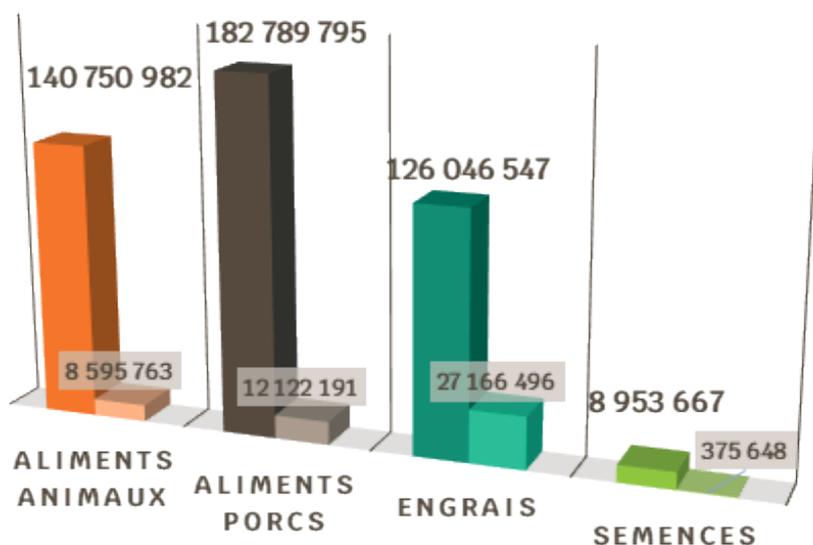


458,5 MF CFP
de factures
transmises

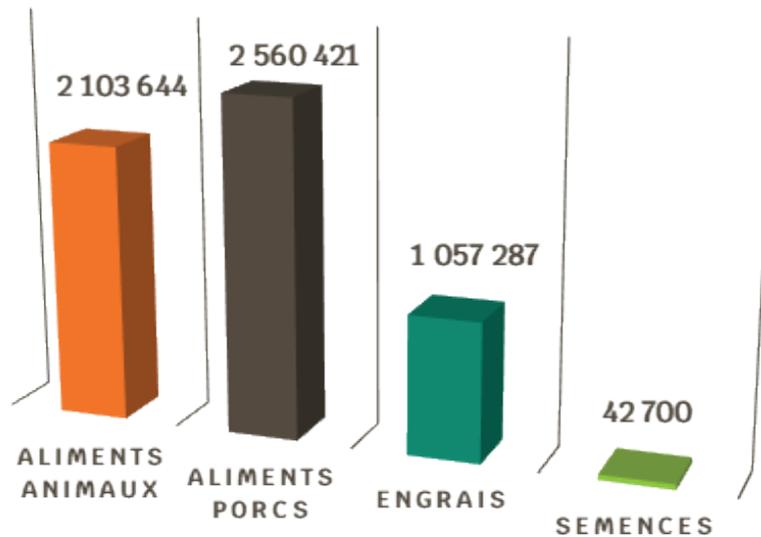
= 10,5 %
de prise en charge moyenne



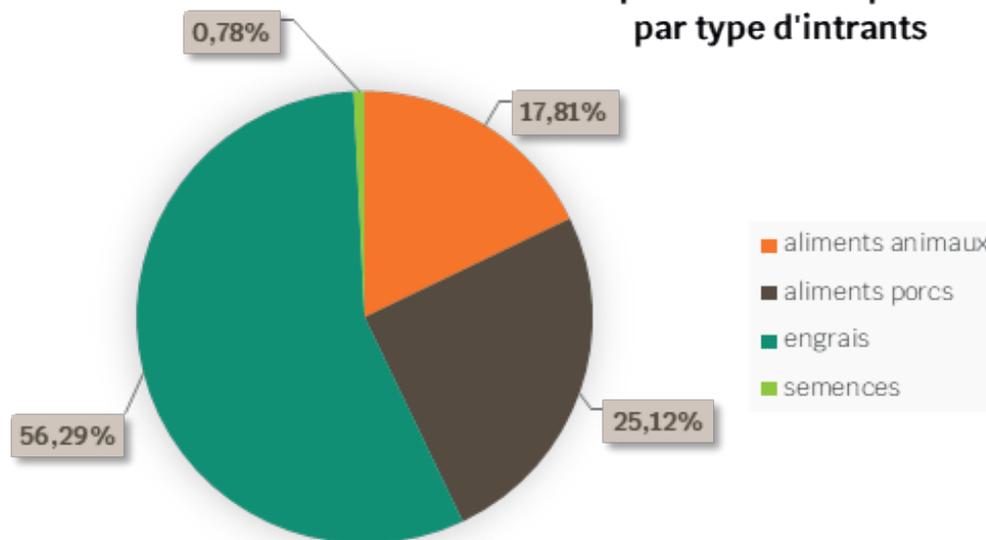
Montant des factures reçues et montant des aides versées par type d'intrants



Répartition par type d'intrants en Kg



Répartition des dépenses par type d'intrants



- Les engrais représentent 56 % de la dépense totale (458 MF CFP).
- Les aliments porcins, plus importants en volume (2 560 t) représentent seulement 25 % de la dépense compte tenu du plus faible taux d'inflation et du nombre de bénéficiaires plus limité (26) dont certains atteignent le plafond.
- Les aliments pour animaux représentent une part moins importante de la dépense (18 %) compte tenu des volumes et de l'inflation plus faibles (2 140 t, 6,1%)
- L'aide à la semence représente une part très limitée de la dépense (< 1 %).

En 2022, l'estimation de l'augmentation du coût des intrants était estimée à 420 MF CFP sur les filières végétales et animales (hors pêche / aquaculture). L'aide apportée représente une prise en charge de 11,4 % de cette augmentation.

L'objectif de cette aide, complétée par d'autres dispositifs plus spécifiques (plan de relance, aide à la perte de chiffre d'affaires) est de limiter la fragilisation du secteur rural dans un contexte où la souveraineté alimentaire prend tout son sens au vu des difficultés d'approvisionnement du marché.

SIGNE DE LA QUALITÉ ET DE L'ORIGINE



©Eric Aubry

Chiffres clés 2022

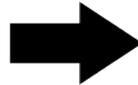


Poulet fermier →

28 certifiés
100 tonnes



38 certifiés
325 ha
3 600 tonnes de productions certifiées
530 000 plants horticoles certifiés



175 certifiés
3 233 ha
330 tonnes de productions certifiées



Pêche hauturière + transformation →
pêche hauturière

5 certifiés
2 800 tonnes

Pêche côtière →

3 certifiés
38 tonnes

ANIMATION DES SIGNES

10 100 000 F CFP

alloués au pôle d'animation des ODG de la CAP-NC



MISSIONS

- Conseil et développement des signes de qualité
- Animation et accompagnement des ODG
- Défense de l'ensemble des signes de qualité de NC (contrôle et vérification de l'utilisation des mentions protégées et/ou des logos des labels sur lieux de vente et internet)

= 1 équipe de 2 personnes :
une conseillère et une technicienne démarches qualité

Actions phares en 2022

Nouvelles démarches en cours :

- Miel - Certifié Authentique
- Le Porc Plein Air - Certifié Authentique

Le référentiel du label Pêche Responsable pour l'opérateur de la chaîne de **transformation de produits issus de la pêche hauturière** est devenu officiel le 8 juin 2022 !



AUTRE MESURE DE L'AGENCE RURALE

La prise en charge pour les entreprises engagées dans les démarches officielles :

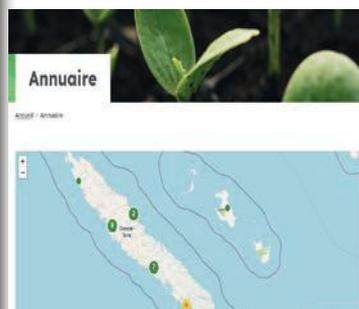
- 100 % de l'audit initial et 80 % des audits de suivi et de renouvellement.

Un accompagnement nécessaire pour lancer les signes face à des consommateurs qui ne sont pas encore prêts à payer plus chers des produits certifiés.

PROMOTION DES SIQO

7 000 000 F CFP

alloués au pôle d'animation des ODG, logé à la CAP-NC



Actions transversales

Refonte du site internet des signes de qualité + création d'une carte des lieux de vente des produits certifiés

Memento 2021

Participation au village de l'alimentation

Participation à la mutualisation des ODG dans un même bâtiment

Accompagnement à la communication des pêcheurs et des élevages de poules certifiés

Poulets : kit revendeur (chevalet, flyer), animation lors de la Foire de Bourail avec jeux, community management de la page Facebook, présentation du label aux distributeurs



Pêche : animation lors de la foire de Bourail, présentation du label aux professionnels de la vente, community management de la page Pêche.nc

1 000 000 F CFP

alloués à REPAIR



- Community Management des pages Facebook, mise à jour du site internet et de la chaîne Youtube + relais presse
- Communication sur l'activité du réseau, partage d'informations, publications des offres commerciales des adhérents...
- Promotion du signe Agriculture Responsable et des exploitations certifiées
- Participation à des événements (animation stand) : Foire de Bourail et Foire de Koumac + suivi/jury concours d'étals de l'IFEL
- Accompagnement et suivi des magasins (traçabilité, affichage, mise en relation producteurs/acheteurs, informations, conseils...)
- Mise en place d'emballages cartonnés Agriculture Responsable
- Réalisation de vidéos pédagogiques sur l'Agriculture Responsable



1 500 000 F CFP

alloués à BIO CALÉDONIA



- Site internet : agriculturebio.nc
- Community Management de la page Facebook
- Animation/stand lors de fêtes, foires et Tech&Bio
- Flyer + PLV pour le boeuf certifié
- Affiches et étiquettes Bio Pasifika...



TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE



©Eric Aubry

37 MF CFP DÉPENSÉS
(45 MF CFP en 2021)

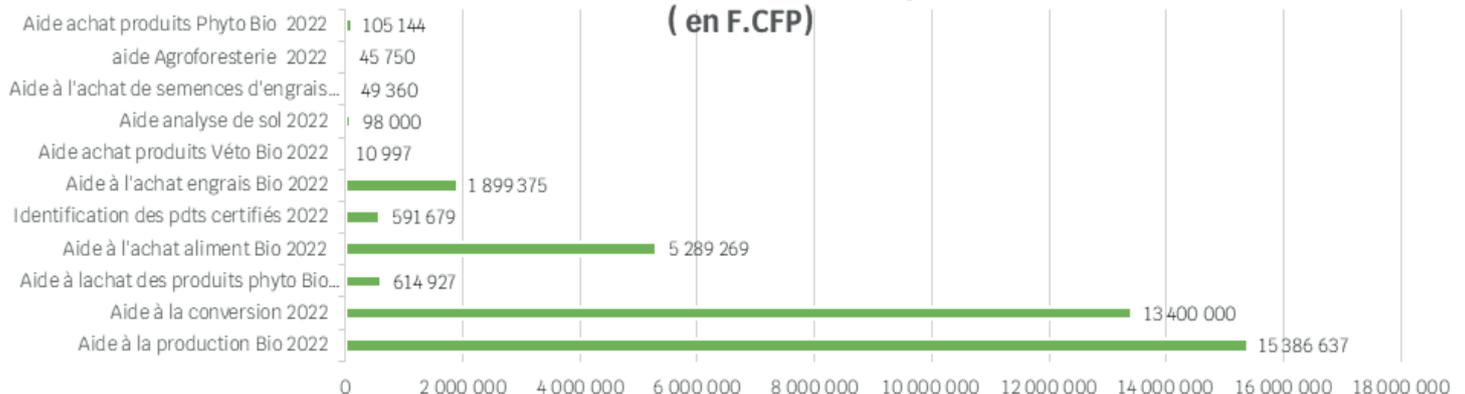
Chiffre clé

102 conventions signées
(49 en 2019 / 72 en 2021)

INTERVENTIONS

- Gestion des sols et fertilisation : analyse de sol, engrais Bio, engrais verts ;
- Protection des cultures : produits phytosanitaires Bio, auxiliaires de lutte biologique, bandes fleuries / haies ;
- Alimentation animale et soins vétérinaires Bio ;
- Aide à la conversion (Bio et Agriculture Intégrée) et à la production Bio ;
- Identification des produits certifiés.

Aides à la transition agroécologique 2022
(en F.CFP)



APPUI AUX ORGANISMES ET ASSOCIATIONS



8 MF CFP



8 MF CFP



Accompagnement au financement du programme d'expérimentation et de vulgarisation portant sur le SCV et les grandes cultures du CREA.

10 MF CFP



3 MF CFP

2 MF CFP



COMMUNICATION



Les «temps forts» de la com' en 2022

Campagne agriconnect.nc

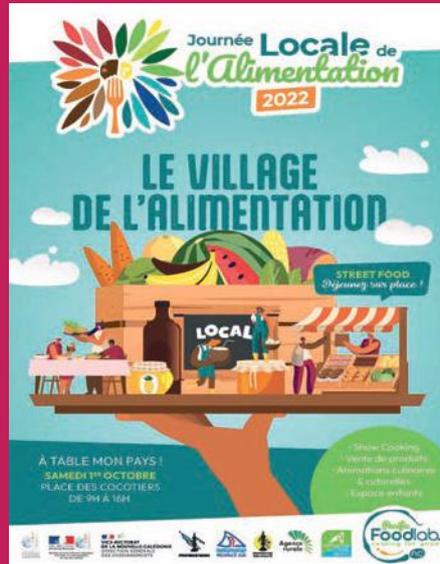
Promotion des filières

Événements : journée locale de l'alimentation, Tech&Bio, trophées de l'agroécologie, journée de l'environnement au lycée du Grand Nouméa, journée de la santé des femmes de l'ASSNC, Foire de Bourail...

Promotion des produits calédoniens exportés (Cap Lapérouse)

Communication institutionnelle : conférence de presse plan de relance, nouveaux dispositifs, rapport d'activités, annuaire des aides, calendrier, carte de vœux...





ÉTUDES ET RECHERCHES



7 799 216 F CFP
DÉPENSÉS

Études financées

Une étude sur les modes de consommation des tubercules tropicaux ainsi que leur potentiel de développement sur le marché local en 3ème gamme et sous forme brute afin de quantifier précisément les quotas à ouvrir à l'importation et leurs perspectives d'évolution.

Une étude visant à accompagner la valorisation et à la mise en marché du compost calédonien.

Le solde d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un portail numérique agricole.

Une analyse des besoins et des spécificités techniques en vue de la création d'un observatoire numérique agricole.

Un accompagnement des observatoires économiques aquacoles et porcins.

Le solde d'une étude visant à améliorer le dispositif d'alertes incendies développé par l'ŒIL



III- INDEMNISATIONS

CALAMITÉ AGRICOLES ET NATURELLES

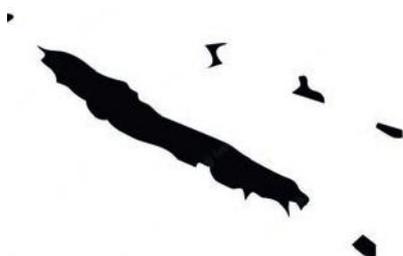
INDEMNISTATIONS RÉGLEMENTAIRES



Versements effectués par le biais
de la



Les sinistres ont concerné l'ensemble du
territoire de la Nouvelle-Calédonie.



6 sinistres

=

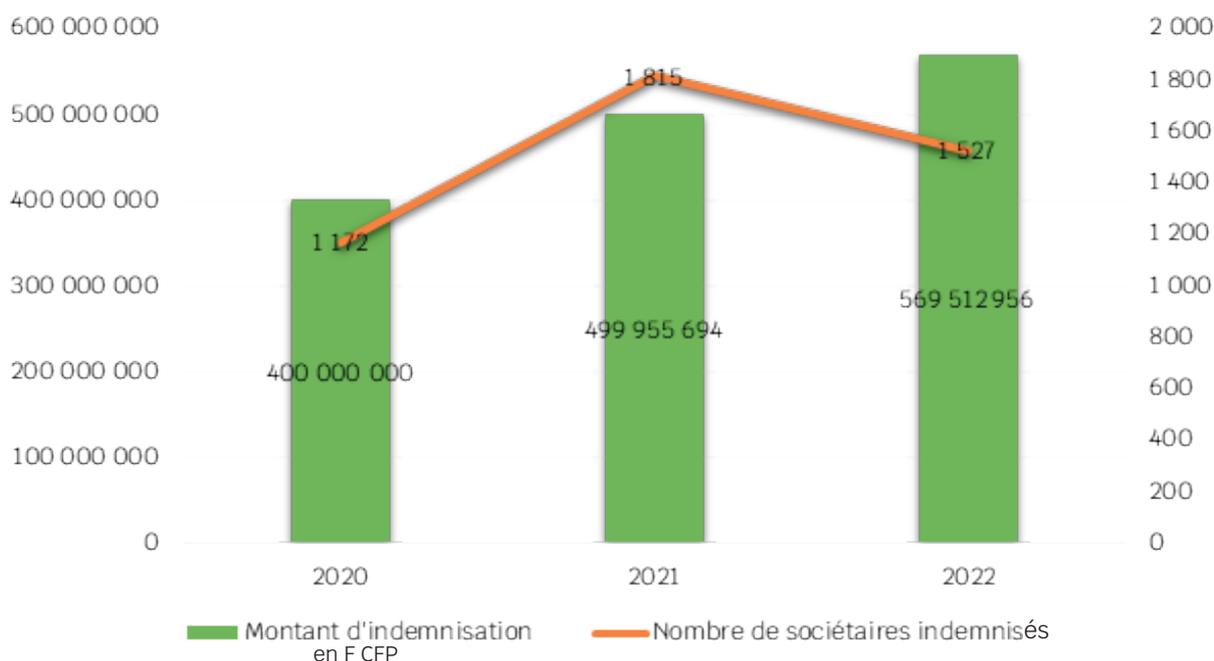
569 512 956 F CFP

Sinistre	Montant (en F CFP)	Nombre de sociétaires indemnisés
Complément dépression tropicale forte RUBY du 13 au 14 décembre 2021	154 233 855	660
Pluies du 3 au 7 janvier 2022	24 910 399	108
Dépression tropicale forte DOVI du 9 au 11 février 2022	71 471 397	141
Dépression tropicale forte FILI du 4 au 9 avril 2022	109 507 613	335
Pluies du 11 au 13 juillet 2022	4 397 704	3
Pluies du 23 juillet 2022	35 115 376	42
Pluies du 16 au 18 août 2022	169 876 612	238
TOTAL	569 512 956	1 527

En raison de la succession des évènements climatiques, depuis 2020 l'intervention de l'Agence Rurale dans le cadre des indemnisations réglementaires a augmenté de 42,38 %.

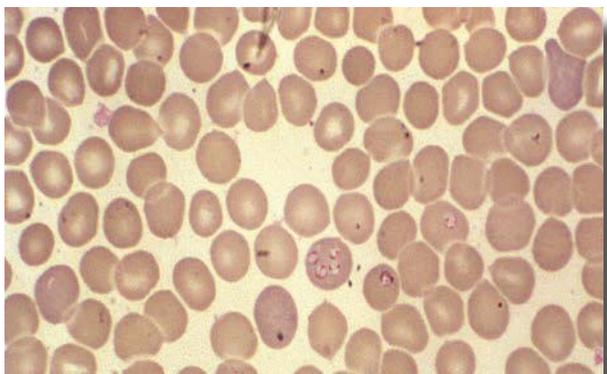


Évolution Indemnités réglementaires 2020-2022



«CRISES» SANITAIRES

Indemnisation Babésiose bovine



Dans le cadre d'un plan de lutte contre la Babésiose, suite à la découverte d'un foyer à la Tamoia, la Nouvelle-Calédonie s'est engagée dans l'éradication de cette maladie et a pris des dispositions réglementaires.

L'Agence rurale prend en charge les pertes et surcoûts imposés par les obligations réglementaires.

4 836 858 F CFP



Oryctes rhinoceros

État de mandatement fourni par la DAVAR hors délai de convention. Dépenses inscrites sur budget 2023.



AUTRES INDEMNISATIONS

Indemnisation des saisies de carcasses cervidés

Par arrêté n° 2022-2159/GNC du 21 septembre 2022 du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, le caractère de crise sanitaire des saisies de carcasses de cervidés opérées au motif unique d'infiltration séreuse du tissu conjonctif est reconnu.

5 400 000 F CFP



Pour indemniser 17,99 tonnes de saisies



IV- PRÉVENTION

PLAN FOIN



Aide à l'achat de fourrage

41 distributeurs agréés =

↘ - 53,52 %



11 755 000 F CFP

Globalement entre 2021 et 2022, le nombre d'éleveurs inscrits dans le dispositif reste constant au même titre que le cheptel bovin et équivalent.

En raison de la succession des événements météorologiques pluvieux en 2022, on constate une nette diminution de la consommation de balles de foin (-38,6%). La consommation moyenne par bovin est donc passée d'environ 24,55 kg de fourrage en 2021 à 15,11 kg en 2022, laissant envisager que l'alimentation par le pâturage a été privilégiée lors de l'année 2022.

Aide à la production de fourrage (autoconsommation)

Nombre d'éleveurs inscrits :

Cheptel bovin :



La surface fourragère coupée a connu une diminution de 37,09% entre 2021 et 2022, et ce probablement pour les mêmes raisons que le dispositif d'aide à l'achat de foin, à savoir les conditions météorologiques favorables au pâturage.

Ainsi, en 2022, la consommation moyenne de fourrage par bovin est d'environ 108 kg (151 kg en 2021).



DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA TIQUE DU BÉTAIL

Subvention tiquicides

Dans l'objectif de lutte contre la tique sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie, l'Agence rurale participe à l'**achat et la distribution aux éleveurs bovins de produits** leur permettant de lutter contre la tique. Cette participation s'effectue au travers d'une subvention versée à la Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie en charge de la gestion du dispositif.



©Eric Aubry

Transplantation embryonnaire

L'UPRA-Bovine en partenariat avec un opérateur Australien organise annuellement depuis 2011 une opération de transplantation embryonnaire de bovins.

Pour encourager, les initiatives d'éleveurs qui s'inscrivent dans le cadre de la lutte génétique contre la tique, l'Agence rurale soutient cette opération avec un niveau d'intervention d'environ 50 % de la dépense qui est évaluée à 190 000 F CFP Ainsi, l'intervention de l'Agence rurale s'inscrit dans une convention particulière avec chaque éleveur et consiste en une intervention forfaitaire de 95 000 FCFP par naissance.



3 610 000 F CFP

soit 38 naissances de bovins résistants à la tique

SURVEILLANCE ET PRÉVENTION PHYTOSANITAIRE ET ZOOSANITAIRE

Association ARBOFRUITS

Depuis 2016, ARBOFRUIT assure le suivi du réseau « mouche des fruits » dans les provinces Nord et îles Loyauté en collaboration avec le service d'inspection sanitaire et phytosanitaire de la Nouvelle-Calédonie.

ARBOFRUITS assure la surveillance sur 44 sites répartis en province Nord et en province des îles Loyauté. Ainsi en 2022, 1 059 visites ont été effectuées, en 192 tournées au cours desquelles 3 177 observations ont été faites.

11 500 000 F CFP



Groupement de Défense Sanitaire des Animaux (GDSA) et des Végétaux (GDSV)

70 000 000 F CFP



30 000 000 F CFP

Acteur du suivi sanitaire des animaux en partenariat avec le service des laboratoires de la Nouvelle-Calédonie (LNC).



40 000 000 F CFP

Protection des productions végétales par la mise en place d'une surveillance du territoire et la coordination en matière de défense des productions.

Réseau épidémiolo-surveillance apicole (RESA)

15 000 000 F CFP



La surveillance de l'état sanitaire du rucher calédonien et la prévention des épidémies étant un levier important pour l'avenir de la filière apicole, la mise en œuvre d'un dispositif de surveillance épidémiologique est évidente. Les actions conduites sont l'animation du réseau apicole (RESA) et l'indemnisation des visites effectuées par les agents sanitaires apicoles (ASA).

Ces opérations sont mises en œuvre par la Technopole.

Réseau épidémio-surveillance aquacole

Le Réseau d'Epidémiosurveillance de la Crevette (REC) a été mis en place en Nouvelle-Calédonie en 2002 et était initialement financé conjointement par la DAVAR et l'Ifremer. Lors de la mise en place du Centre Technique Aquacole (CTA) au sein de l'ADECAL-TECHNOPOLE en 2012, l'essentiel de ses activités (veille sanitaire de la filière, collecte d'informations et interventions sur site, ...), ont été confiées à ce centre technique d'appui à la filière, toujours en étroite coordination avec le SIVAP et le LNC.

Cette vigilance sanitaire est d'une importance haute pour un territoire indemne des maladies de la liste de l'OIE à déclaration obligatoire pour les crustacés. Cette bonne situation sanitaire et la mise en place de cette veille permet une sécurisation des élevages mais également d'obtenir les agréments nécessaires pour exporter des crevettes crues à l'étranger.

Le maintien du REC est donc capital pour la filière crevetticole calédonienne. Le CTA de l'ADECAL-TECHNOPOLE a pu remplir les missions avec succès jusqu'à présent mais en 2022, il fait face à des restrictions budgétaires qui limitent sa capacité d'action. L'Agence rurale, dans le cadre de ses missions de prévention phytosanitaire et zoonositaire, reprend le financement du REC permettant ainsi d'assurer la pérennité de ce dispositif.

4 400 000 F CFP



V-PROTECTION DU MILIEU

OCCUPATION DES SOLS



©R. Leguen

En 2021-2022, l'Agence rurale poursuit la mesure d'occupation des sols et d'incitation à la plantation de couverts végétaux pour lutter contre l'érosion des sols.

L'objectif consiste à :

- Lutter contre l'érosion des sols,
- Inciter la mise en place de plantes de couverture bénéfiques aux cultures suivantes (engrais vert) et apporter un complément de revenus par la mise en valeur de parcelles en zones inondables en saison chaude considérée comme « à risques »,
- Favoriser la production de fourrage pour pallier les effets des sécheresses éventuelles en élevage bovin.



35 269 500 F CFP

Dans le cadre du plan de relance, le dispositif occupation des sols a été réhaussé exceptionnellement et une première tranche a été versée en 2022 à l'installation du couvert = 55 559 000 F CFP + une aide à l'achat de semences = 14 212 528 F CFP.

L'intervention forfaitaire de l'Agence rurale est de 70 000 F CFP/hectare mis en culture.

En contrepartie, le bénéficiaire de la mesure « occupation des sols » ne sollicite pas une indemnisation pour une culture annuelle plantée sur une parcelle réputée inondable.

27 agriculteurs =
en 2022

↘ - 27 %

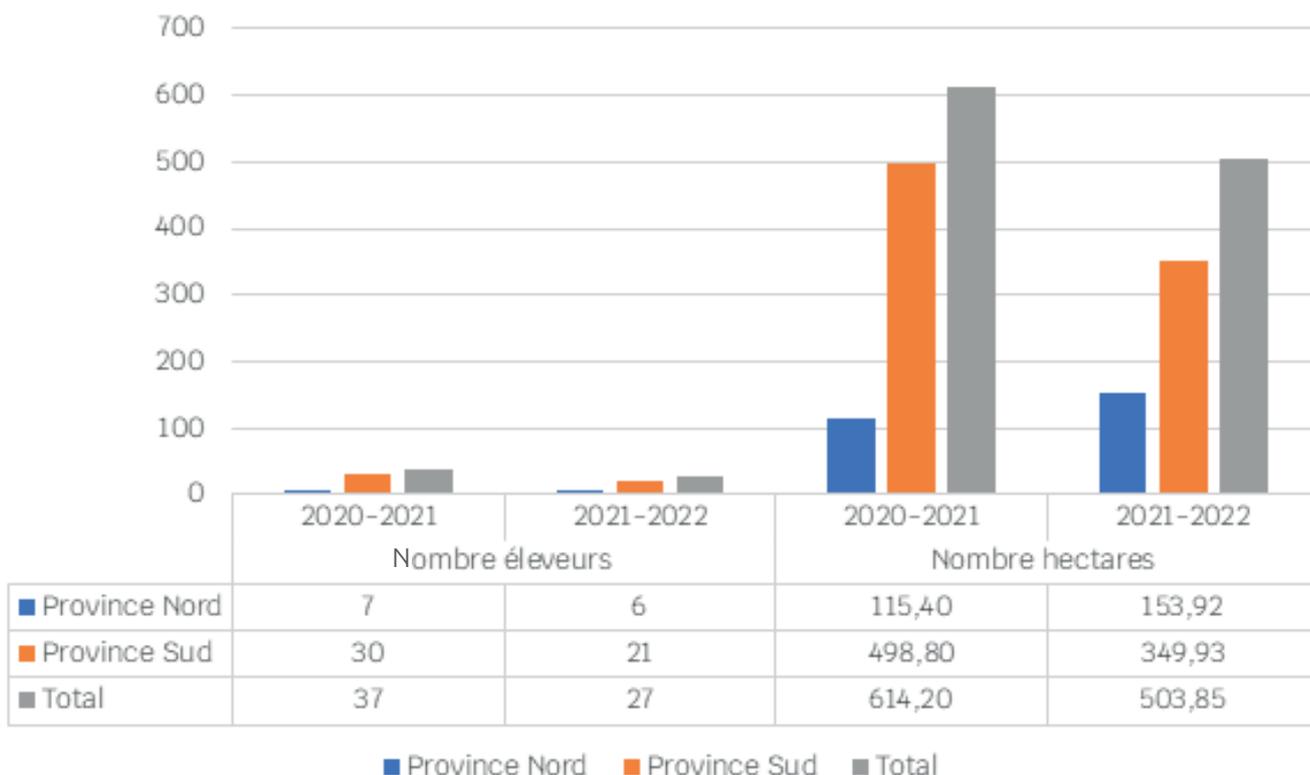


Le dispositif exceptionnel 2022/2023 a concerné 49 agriculteurs dont 11 en province Nord.



Cette mesure a pour objet de proposer une alternative aux agriculteurs, sociétaires de la CAMA, exploitant un foncier sujet aux inondations.

Évolution Occupation des sols



MESURE BARRIÈRES FIXES



L'Agence rurale soutient la réalisation de barrières fixes d'une hauteur de 1,55 m ou 1,90 m afin de protéger les exploitations agricoles de la pression des cerfs et des cochons sauvages. La mesure consiste à fournir du grillage aux agriculteurs inscrits au registre de l'agriculture.

Le grillage est fourni en deux étapes dans la limite d'un programme agréé :

- au maximum 60% du linéaire en grillage, après contrôle de la bonne préparation du site d'implantation ;
- le solde, après contrôle de la 1ère tranche et de la bonne préparation du site d'implantation.

Pour rappel, à compter de 2021, l'intervention de l'Agence rurale dans l'achat du grillage est arrêtée à 25 000 F CFP par rouleau pour une nouvelle implantation de barrière n'ayant pas encore été subventionnée et 15 000 F CFP par rouleau pour un renouvellement de barrière déjà subventionné. Suite à l'évaluation du dispositif depuis sa création, considérant que l'objectif a été atteint, il a également été voté en 2020 la suppression du versement de 12 000 F CFP par rouleau de 100 m pour l'installation des barrières.



Dépenses 2022

18 600 700 F CFP

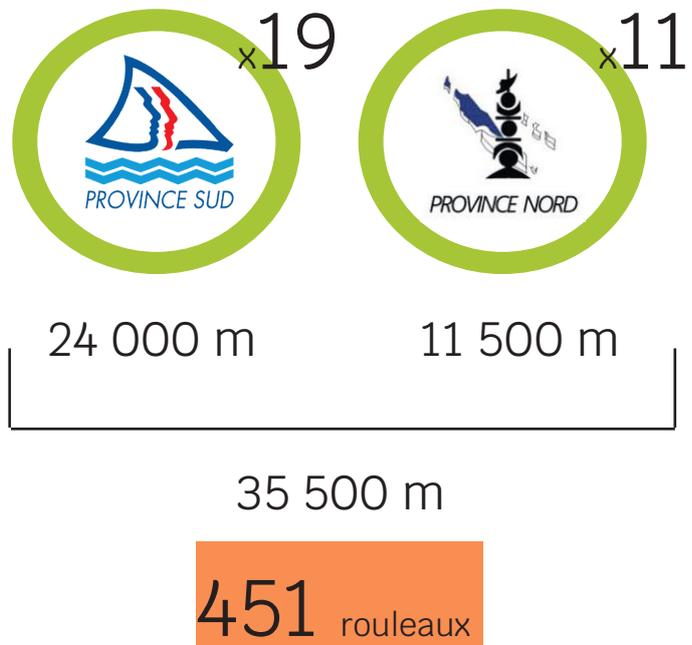
Par convention n° AR/2019-09-016 le contrôle de la mesure est assuré par les services de la DAVAR.

Nombre de prestations totales :

- 30 dossiers instruits
- 68 constats de pose de grillage chez les bénéficiaires

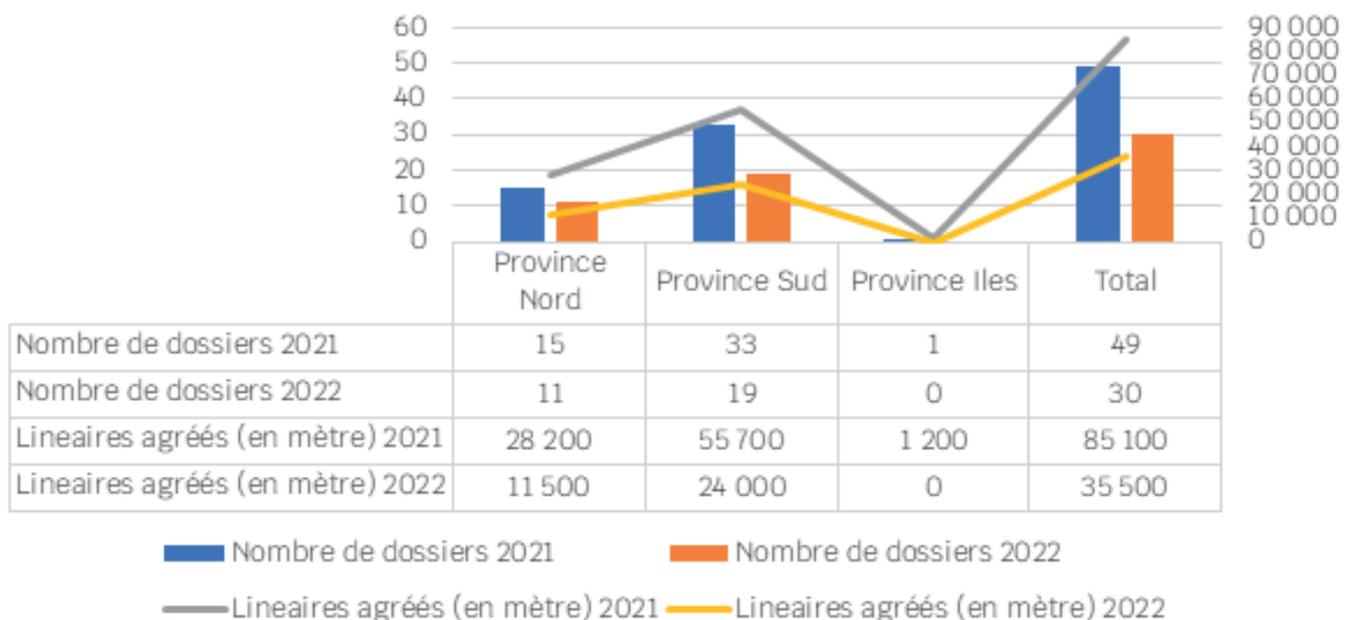
30 dossiers étudiés lors des 3 comités techniques d'agrément grillage (CTAG)

39 % de moins qu'en 2021



Cette diminution globale pourrait s'expliquer par la succession d'épisodes pluvieux entraînant l'impossibilité d'implantation des travaux.

Évolution Barrières fixes 2021-2022



LUTTE CONTRE LES FEUX



L'Agence rurale participe au financement des mesures de lutte contre les feux affectant les espaces naturels ou cultivés.

Une délibération spécifique aux actions de lutte contre le feu a été adoptée en 2021 pour permettre à l'Agence d'ouvrir son champ d'action au **financement de tout type de mesures, notamment celles de nature préventive**.

Dans ce cadre, deux actions ont été conduites en vue d'améliorer le dispositif d'alertes incendies développé par l'ŒIL et analyser les caractéristiques pyro-retardantes du bourao en partenariat avec Conservation International.

Dépenses 2022

70 000 000 F CFP

LUTTE CONTRE LES ESPÈCES ENVAHISSANTES

Projet PROTEGE du XI^{ème} FED

Le thème 4 du projet PROTEGE financé par le 11^{ème} Fonds Européen de Développement (FED) vise à renforcer la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes pour améliorer la protection, la résilience et la restauration des services écosystémiques et de la biodiversité.



En Nouvelle-Calédonie, le projet est spécifiquement dédié à la gestion des ongulés envahissants, principalement cerfs, cochons et chèvres ensauvagées.

Il est structuré en 3 axes principaux :

- Affiner les indicateurs d'efficacité des opérations de gestion/régulation sur la biodiversité et la qualité des services écosystémiques ;
- Déployer un dispositif de suivi de l'impact des ongulés et des bénéfices des actions de régulation ;
- Organiser une concertation préalable, réaliser des opérations de lutte contre les ongulés envahissants et assurer des formations inhérentes à la mise en œuvre des actions de régulation participatives et professionnelles au sol et héliportées.

Le Conservatoire d'espaces naturels (CEN), assure la mise en œuvre, l'animation et le suivi de cette thématique avec un budget de 439 MF CFP répartis entre le FED (149 MF CFP), les 3 provinces (20 MF CFP) et l'Agence rurale (270 MF CFP).



Dépenses 2022

50 000 000 F CFP

VI- GESTION DE L'EAU



Les interventions en faveur de l'entretien de cours d'eau se sont limitées en 2022 au solde des opérations engagées lors des exercices précédents. En effet la compétence de l'Agence rurale en matière de gestion de l'eau lui a été retirée depuis le 1er janvier 2022 avec la création d'un fonds de l'eau hébergé par la Nouvelle Calédonie avec un copilotage inter-collectivités.

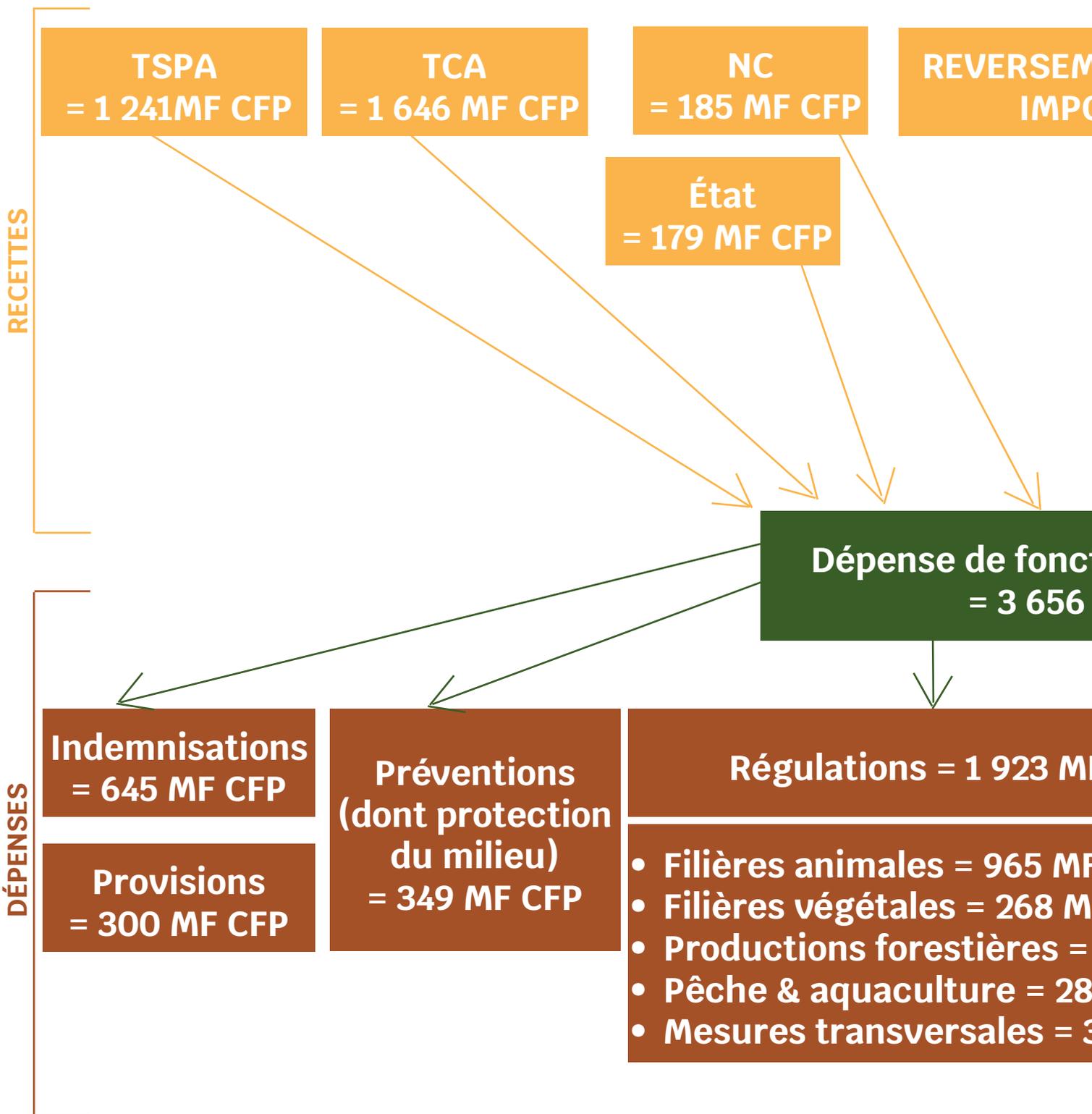
Cette délibération réaffecte 5 % de la TSPA et 3,5 % de la TCA vers ce fonds.

En 2022, l'Agence rurale est intervenue :

- À hauteur de 28 MF CFP pour solder les travaux d'entretien des cours d'eau et d'aménagement hydraulique au niveau des communes.
- À hauteur de 20 MF CFP pour solder les participations relatives au financement de retenues collinaires individuelles et l'assistance technique apportée par la province.
- À hauteur de 9 MF CFP pour solder les études relatives à la mise en place de retenues collinaires individuelles ou de plus grande envergure (étude cofinancée par l'AFD).

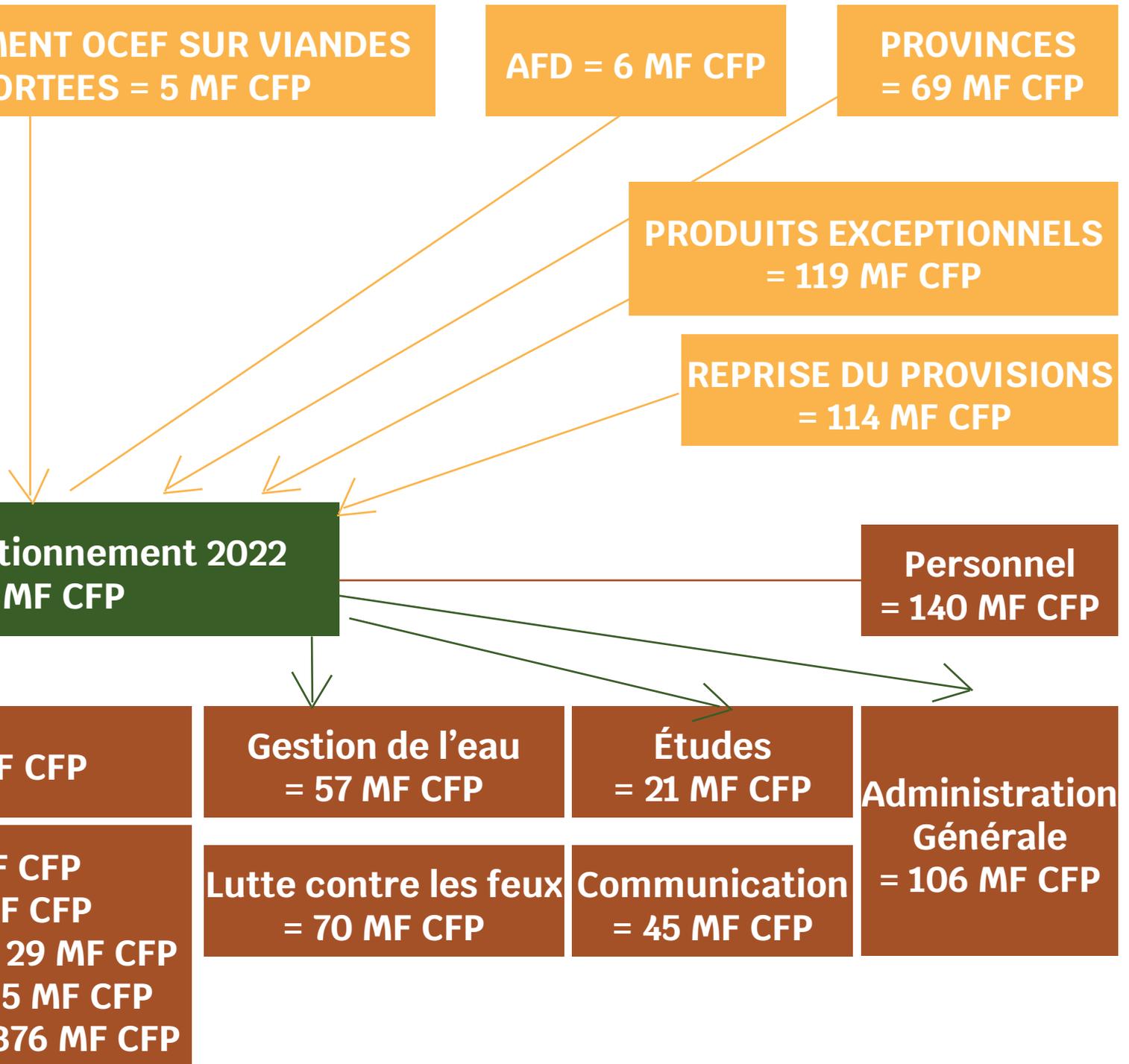
VII- RÉALISATION COMPTABLE DU BUDGET

3 644 M



CARTOGRAPHIE DES DÉPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

MF CFP



EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2022

Récapitulatif des grandes masses financières et taux de réalisation

Résultat de l'exercice en F CFP	2021	2022	Var.valeur	Var. %
Fonctionnement	46 797 919	-11 843 361	-58 641 280	-125,3%
Investissement	978 332	5 930 718	4 952 386	506,2%
Résultat global 2022	47 776 251	-5 912 643	-53 688 894	-112,4%
Résultats cumulés	2021	2022	Var.valeur	Var. %
Fonctionnement	768 099 702	756 256 341	-11 843 361	-1,5%
Investissement	39 554 006	45 484 724	5 930 718	15,0%
Résultat cumulé	807 653 708	801 741 065	-5 912 643	-0,7%

Clôture des comptes 2022 en «équilibre» = - 5 912 643 F CFP

Résultat cumulé = 801 741 065 F CFP

Réalisations de la section de fonctionnement

Dépenses 2022	Prévu	Réalisé	%
Charges à caractère général	254	194	76,5%
Charges de personnel et frais assimilés	147	140	95,6%
Autres charges de gestion courante	3 428	2 998	87,4%
Charges financières	0	0	100,0%
Charges exceptionnelles	20	3	14,4%
Opérations ordre de transfert entre sections	21	21	99,4%
Virement à la section investissement	0	0	
Dotations aux provisions	300	300	100,0%
Total général	4 170	3 656	87,7%
Recettes 2022	Prévu	Réalisé	%
Impôts et taxes	2 780	2 887	103,8%
Dotations, subventions et participations	459	439	95,6%
Autres produits de gestion courante	12	5	45,2%
Atténuations de charges	0	0	
Produits exceptionnels	0	199	
Résultat de fonctionnement reporté	768	0	
Reprise sur provisions	150	114	75,9%
Total général	4 170	3 644	107,1%

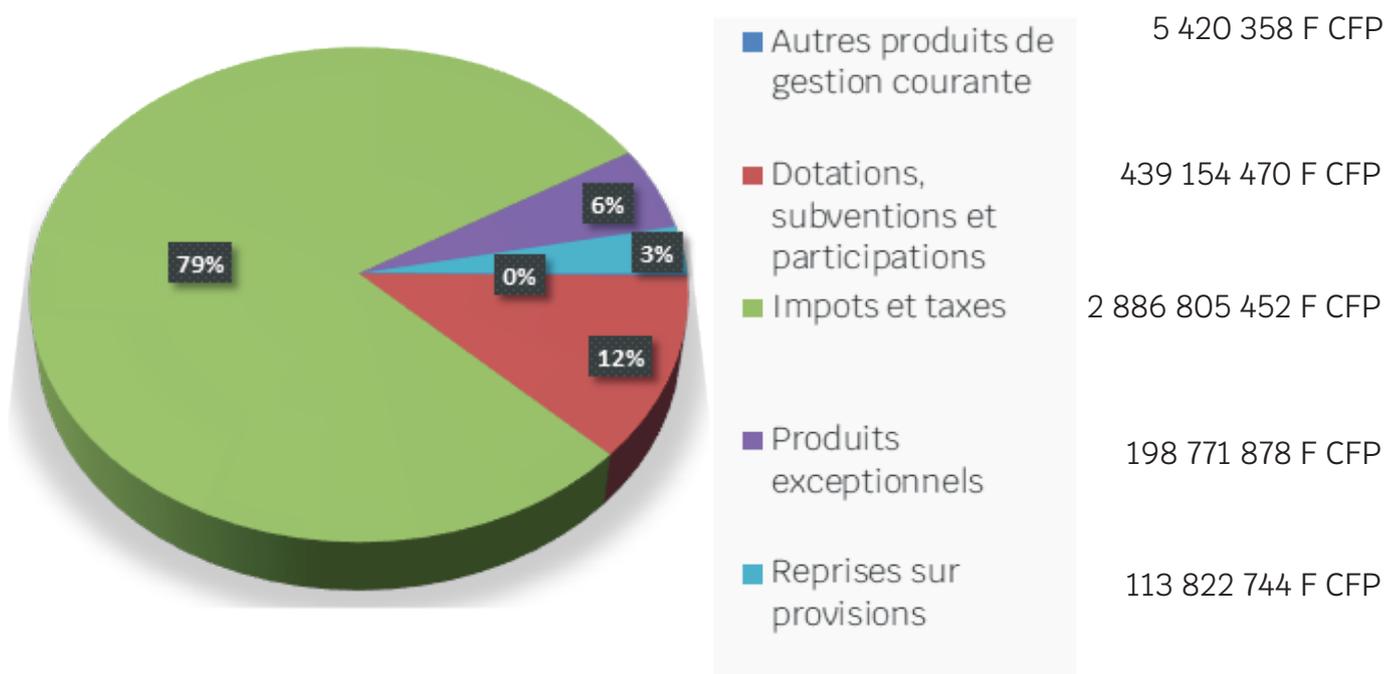
Réalisations de la section d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, le taux de réalisation est de 35,4 % (83,1 % en 2021 et 38,3 % en 2020).

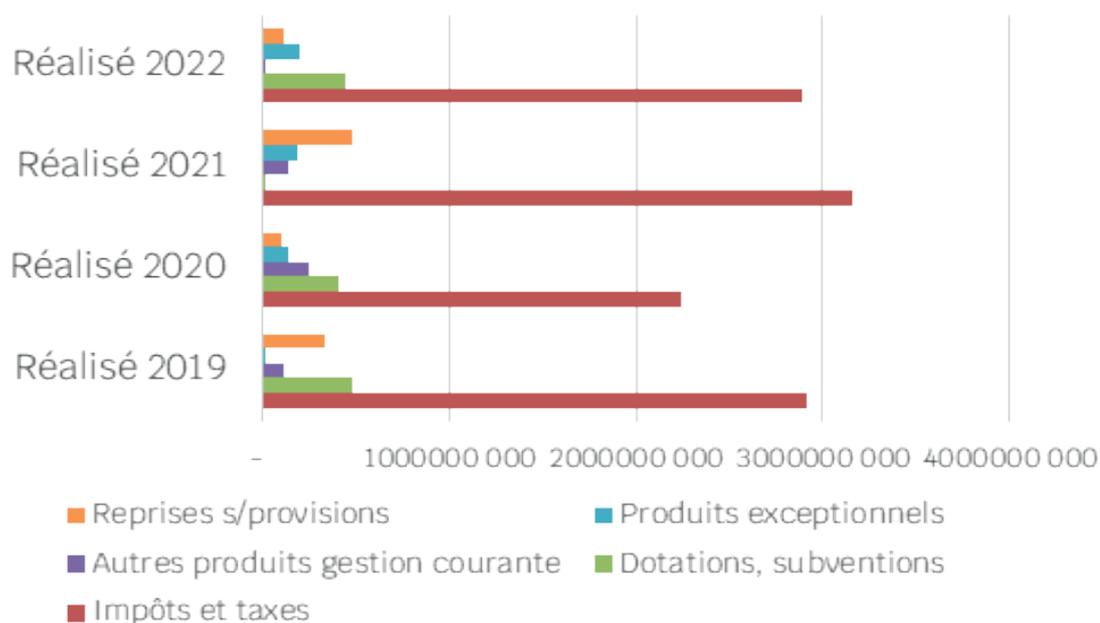
Les recettes de fonctionnement

3 643 974 902 F CFP

Répartition des recettes de fonctionnement



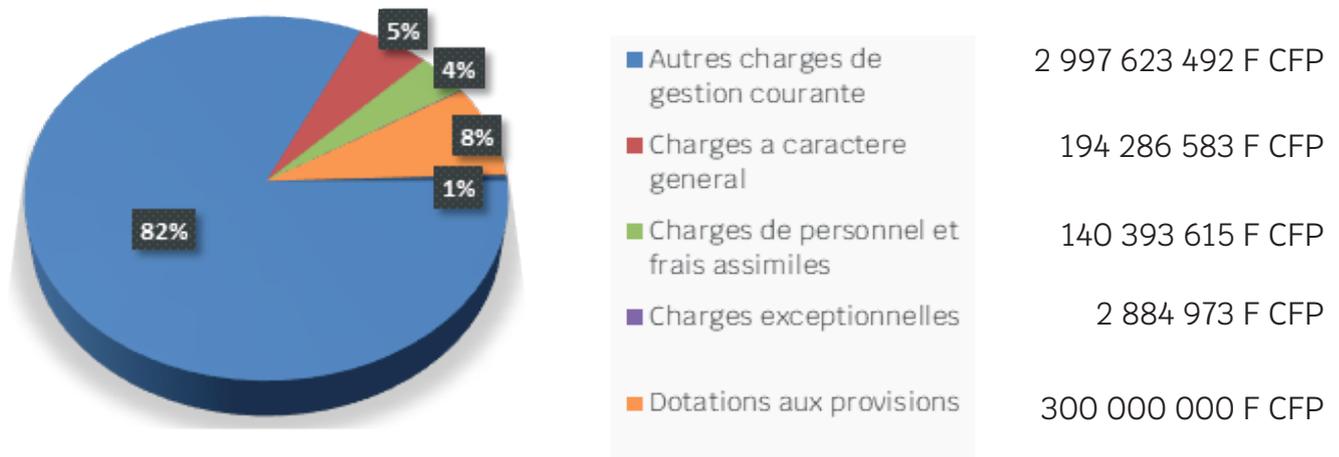
Évolution des recettes de fonctionnement



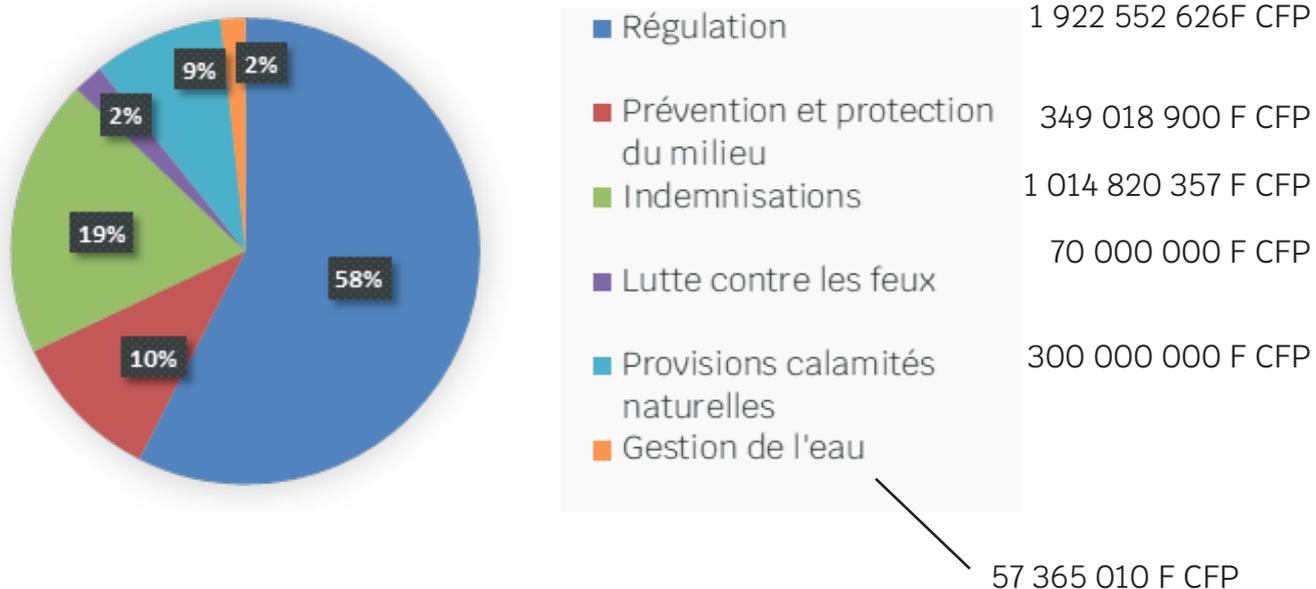
Les dépenses de fonctionnement

3 655 818 263 F CFP

Répartition des dépenses de fonctionnement



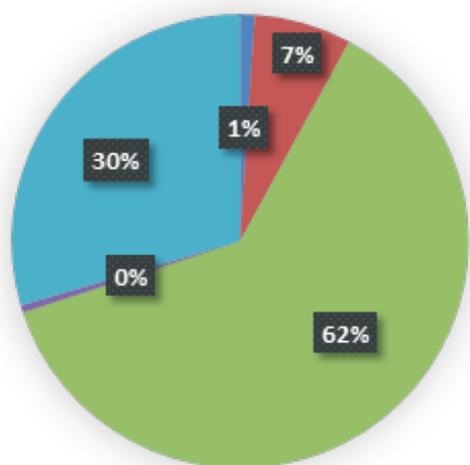
Répartition des dépenses d'intervention



Avec la création du fonds de l'eau, 2021 est le dernier exercice où l'Agence rurale a exercé la compétence de gestion de l'eau. Par la suite elle n'a fait que clôturer les opérations engagées avant le 31/12/2021.

Indemnisations

1 014 820 357 F CFP

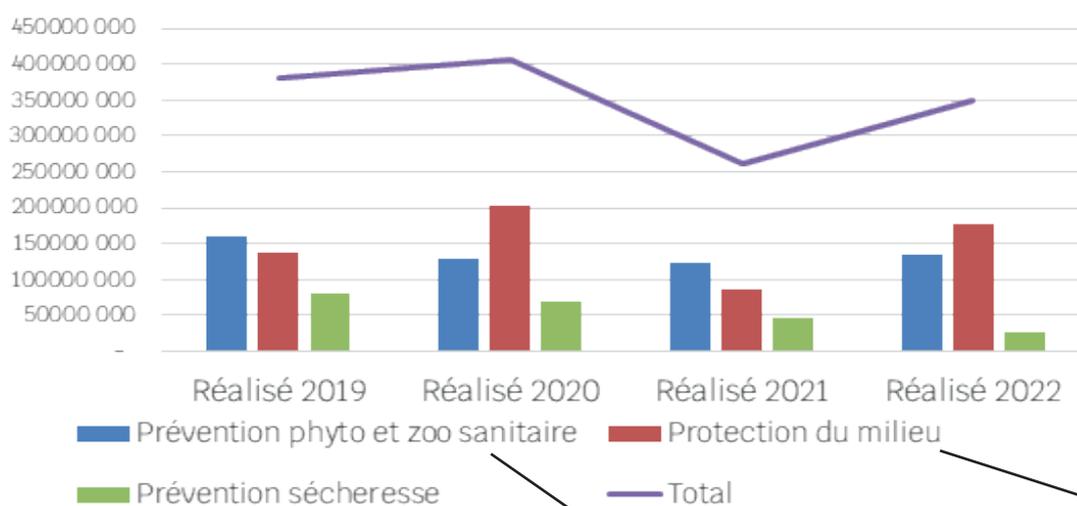


Crises phyto et zoo sanitaires	10 400 000 F CFP
Lutte contre les feux	70 000 000 F CFP
Evènements climatiques	629 000 000 F CFP
Autres indemnisations	5 400 000 F CFP
Provisions calamités naturelles	300 000 000 F CFP

Prévention et protection du milieu

349 018 900 F CFP

Évolution dépenses Prévention & Protection du milieu 2019-2022



Prévention sécheresse

26 900 000 F CFP

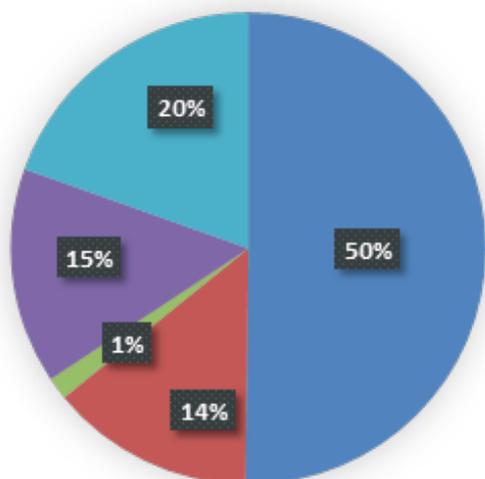
143 000 000 F CFP

178 600 000 F CFP

Détail des préventions :

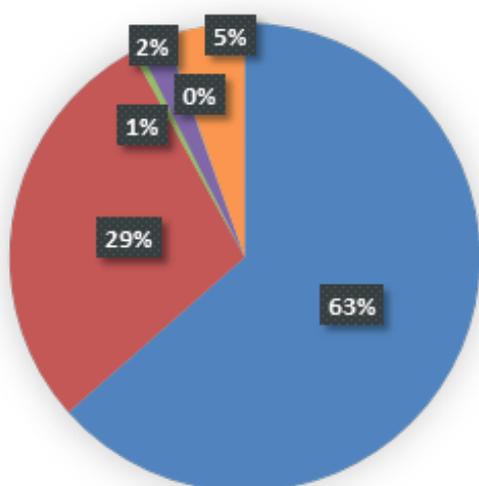
- Surveillance et prévention phytosanitaire 67,5 MF CFP
- Surveillance et prévention zoosanitaire 49,4 MF CFP
- Lutte contre la tique 18,6 MF CFP
- Autres mesures de prévention 8 MF CFP

Répartition dépenses de régulation 2022



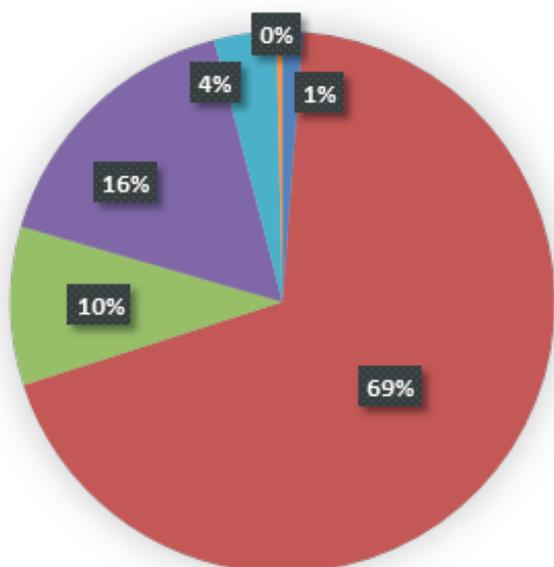
Filières animales	965 027 032 F CFP
Filières végétales	267 547 646 F CFP
Filières forestières	29 436 482 F CFP
Pêche et aquaculture	284 900 000 F CFP
Mesures transversales	375 641 466 F CFP

Répartition dépenses filières animales 2022



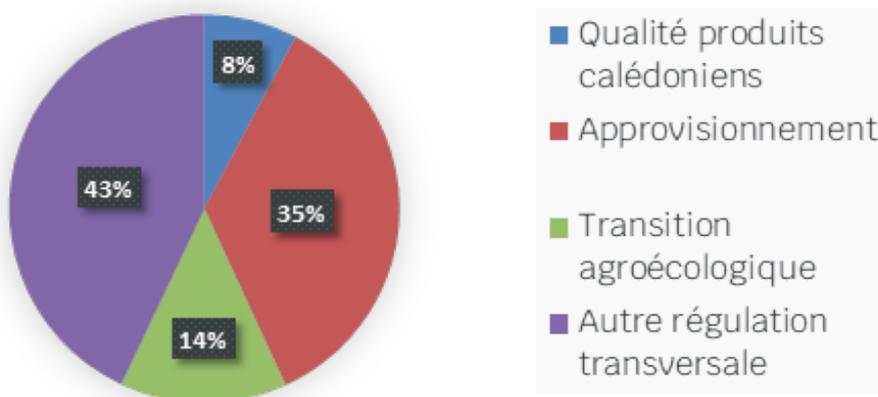
Bovins
Porcins
Ovins - caprins
Cervidés
Apiculture
Autres non ventilées

Répartition dépenses filières végétales 2022



Pomme de Terre
Céréales
Fruits, légumes, p. vivriers
Squash
Oignons
Plantes aromat. et médicin.

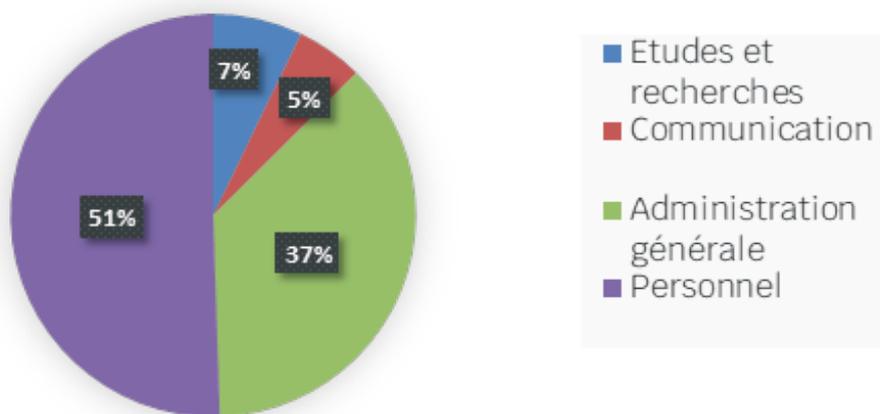
Répartition des dépenses de régulation transversales 2022



Soutien et pilotage

312 061 370 F CFP

Répartition dépenses soutien et pilotage 2022



Recettes d'investissement

20 509 246 F CFP

Dépenses d'investissement

14 578 528 F CFP

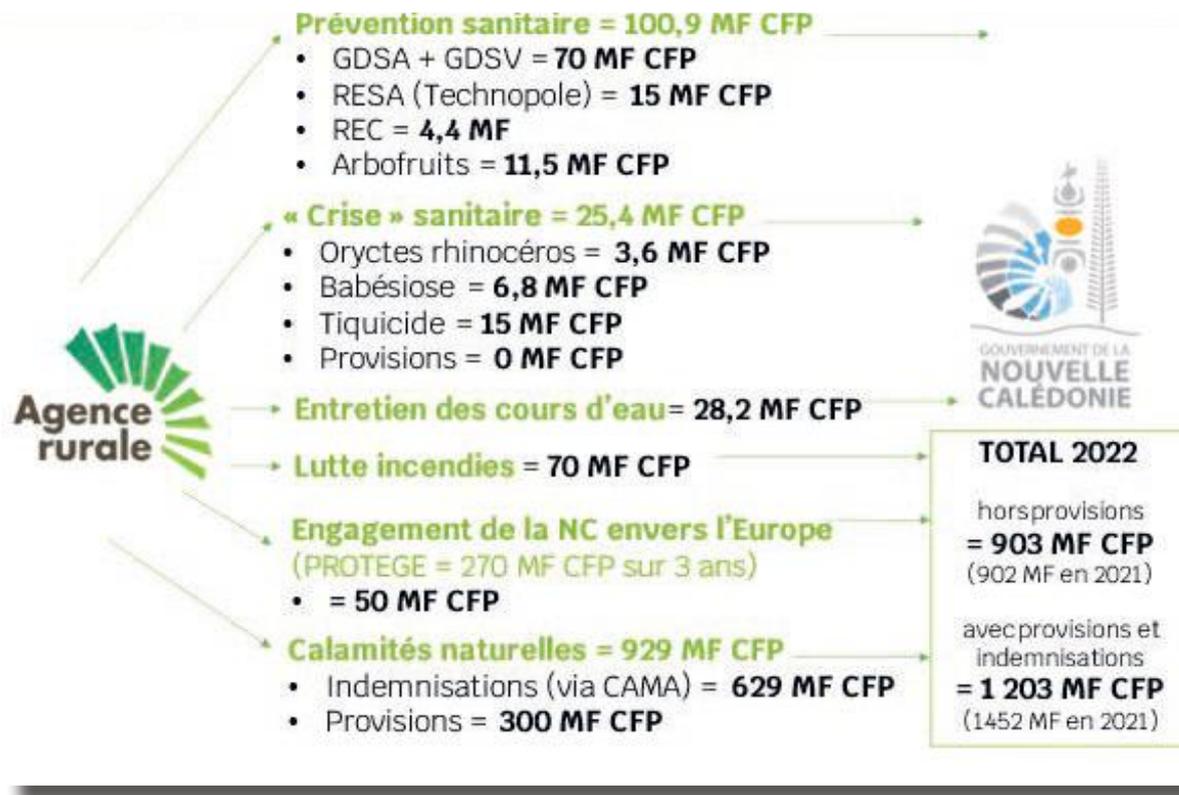
Conclusion

Avec le recadrage des interventions de l'Agence sur des compétences de la Nouvelle-Calédonie, les réformes et certains arrêts de dispositif se sont poursuivis après l'adoption du budget primitif 2022.

L'exercice a été marqué à nouveau par la prise en charge de calamités agricoles et naturelles d'un niveau supérieur à celles intervenues sur les dernières années.

L'Agence a pu assumer le remboursement des indemnités réglementaires, grâce à une subvention de la Nouvelle-Calédonie (venant combler un manque de rendement de la TCA), mais également grâce à une subvention de l'Etat partiellement consacrée à ces indemnités (le reste étant destiné au plan de relance des filières végétales).

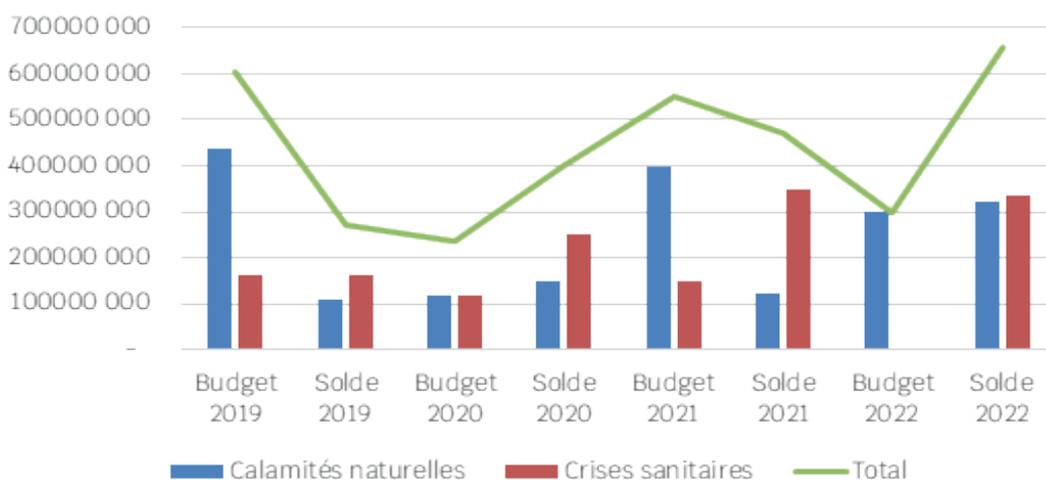
Flux de l'Agence rurale vers la Nouvelle-Calédonie pour l'année 2022 :



Évolution des provisions :

En F CFP	Budget 2019	Solde 2019	Budget 2020	Solde 2020	Budget 2021	Solde 2021	Budget 2022	Disponible
Calamités naturelles	438 869 375	107 846 400	117 500 000	150 000 000	400 000 000	122 244 306	300 000 000	322 244 306
Crises sanitaires	164 000 000	164 000 000	117 500 000	251 500 000	150 000 000	350 902 162	-	337 079 418
Total	602 869 375	271 846 400	235 000 000	401 500 000	550 000 000	473 146 468	300 000 000	659 323 724

Évolution des provisions de 2019 à 2022 - F CFP



GLOSSAIRE

La Technopole : (ADECAL Technopole)

ASA : Agents Sanitaires Apicoles

ASBO : Association pour la Sauvegarde de la Biodiversité d'Ouvéa

BSV : Bulletin de santé du végétal

CAMA : Caisse d'Assurance Mutuelle Agricole

CAP-NC : Chambre d'Agriculture et de la Pêche de Nouvelle-Calédonie

CREA : Centre de Recherches et d'Expérimentations Agronomiques

CEN : Conservatoire d'Espaces Naturels

CTAG : Comité Technique d'Agrément Grillage

CTC : Chambre Territoriale des Comptes

CTBNC : Certification du bois pour la construction en NC

DAP : Droits A Produire

DAVAR : Direction des Affaires Vétérinaires Alimentaires et Rurales

3DT : Direction du Développement Durable des Territoires de la province Sud (ex DDR + DENV)

DDEE : Direction du Développement Economique et de l'Environnement de la province Nord

EDEC : Etablissement d'Elevage de Cervidés de NC

FCTE : France Calédonie Tropic Export

FDEB : Fond de Développement de l'Elevage Bovin

FED : Fond Européen de Développement

GAPCE : Groupement Agricole des Producteurs de la Côte Est

GDSA/GDSV : Groupement de Défense Sanitaire Animal / Groupement de Défense Sanitaire Végétal

GPEFNC : Groupement Professionnel des Exploitants Forestiers de la NC

GPFNC : Groupement des producteurs de foin de NC

IAC : Institut Agronomique Néo-Calédonien

IAE : Infrastructures Agro-Ecologiques

ICPE : Installations Classées Protection de l'Environnement

IFEL : Interprofession Fruits Et Légumes

ISTC : Infiltration Séreuse des Tissus Conjonctifs

IPAMPA : Indice des Prix d'Achat des Moyens de Production Agricole

IVNC : Interprofession des Viandes de NC

OCEF : Office de Commercialisation et d'Entreposage Frigorifique

ODG : Organisme de Gestion des signes de qualité

PEP : Politique de l'Eau Partagée

PIL : Province des îles Loyauté

PNVF : Plateforme de Normalisation des Végétaux aux Frontières

PPUA : Produits Phytopharmaceutiques à Usage Agricole

PPNU : Produits Phytosanitaires Non Utilisés

PROTEGE : Projet Régional Océanien des Territoires pour la Gestion durable des Ecosystème

QAS : Quality Assurance Systems Ltd

RESA : Réseau d'Epidémiologie Surveillance Apicole

RCNC : Référentiel Calédonien des Normes de la Construction

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

SANC : Syndicat des Apiculteurs de Nouvelle-Calédonie

SCV : Semis sur Couverture Végétale

SIQO : Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine

SODIL : Société de Développement et d'Investissement des îles Loyauté

SOPAC : SOciété des Producteurs Aquacoles Calédoniens

TCA : Taxe sur les Conventions d'Assurance

TSPA : Taxe de Soutien aux Productions Agricoles et Agroalimentaires

UPRA : Unité calédonienne de sélection et de promotion des races



30 route de la Baie des Dames - Forum Le Centre - DUCOS

BP 27820 98863 NOUMEA CEDEX

Tél : 26 09 60 - Mail : contact@agencerurale.nc

www.agence-rurale.nc |  Agence Rurale NC

Rapport d'activités 2022

Directrice de publication : Laure VIRAPIN

Rédaction : Julien BARBIER, Guylain DE COUDENHOVE, Théau GONTARD, Céline MARCHAL, Amandine MARTIN, Elsa MORLET, Richard NGUYEN, Virginie ROUSSERY

Maquette et réalisation technique : Amandine MARTIN